



RAPPORT 20 D'ACTIVITÉS 21

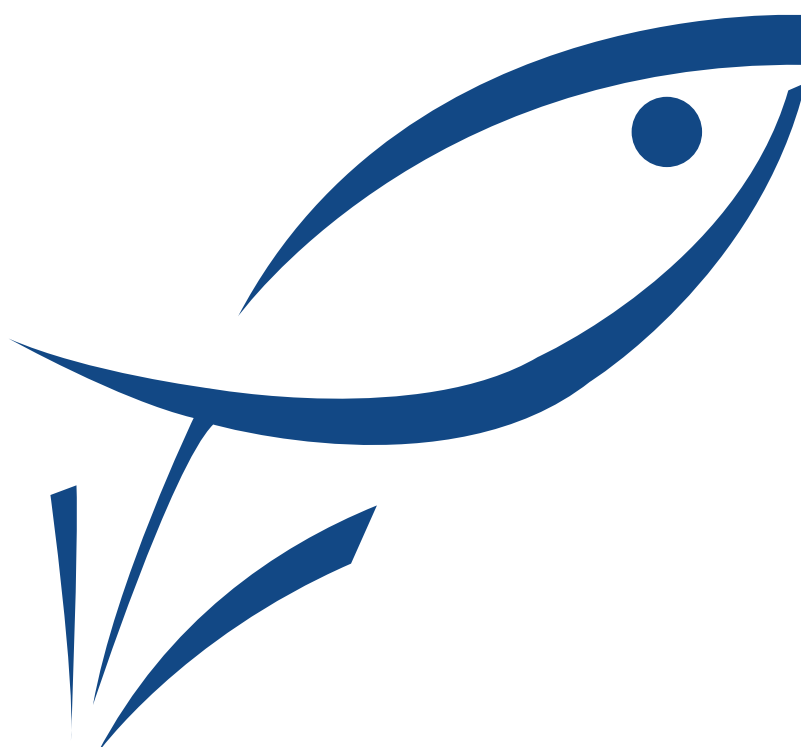
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MARS 2022

FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
WWW.PECHE51.FR



SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION	3
PRÉSENTATION DES AAPPMA	4
ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA	5
SITUATION HYDROLOGIQUE	9
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE	11
ANIMATION - ÉDUCATION - PROMOTION - COMMUNICATION	15
GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	18
AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES	23
TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES	25
BILAN FINANCIER ET BUDGET	35
REVUE DE PRESSE	44
GLOSSAIRE	43





LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne (FDAAPPMA) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la Protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Elle a pour mis-

sion l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département. La FDAAPPMA est administrée par un conseil d'administration constitué d'élus bénévoles qui se réunit régulièrement pour débattre de différents sujets ainsi que pour s'informer.

Conseil d'administration

Président	
Dominique THIEBAUX	
1 ^{er} vice-président	2 ^{ème} vice-président
Bernard DAVIGNON	Claude DE CARLI
Secrétaire	Trésorière
Jean-Claude VIGOUR	Odette HARMAND
Secrétaire adjoint	Trésorier adjoint
Christian BAUDART	Reynald RUFFIER
Membres	
Jean-Charles ALLARD	Jean-Pierre FAUCHE
Pascal ANDRE	Claude GUILLAUMET
Raymond BEGIN	Jean-Pierre REMY

PRÉSENTATION DES AAPPMA

La Fédération a pour rôle, entre autres, de fédérer vingt-huit associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	SPICY Denis	CHARTON Frédéric
La Raquette Châlonnaise	THIEBAUX Dominique	KESTLER Gilles
L'Ablette Chausséenne	VAUTRAIN René	DANIZEL Daniel
La Truite de Courtisols	GUYOT Jean-Luc	LALLEMENT Luc
Le Gardon de Crugny	DEMOULIN José	LOUDIN Xavier
La Vandoise de Dormans	VAN GYSEL Denis	LAURIER Pierre
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	BERTRAND Denis	BERTRAND Edith
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	GAUTHIER Gilles	CHAFFAUT Vincent
Le Gardon de Larzicourt	ANTONELLI Guy	PILLARD Corinne
L'Ablette de Magenta	FAUCHE Jean-Pierre	COLLARD Patrice
Les Requins du Petit Morin	VAN WAESBERGE Patrick	NERET Roland
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	ALTMAYER Franck	PASSEMART Christian
La Bredouille de Pogny	BREMONT Gérard	HARMAND Odette
AAPPMA de Pontfaverger	LEQUEUX Alain	
La Perchette de Port à Binson	GRANZAMY Francis	MILLARD Hubert
Le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne de Reims et la Région	REMY Jean-Pierre	RUFFIER Reynald
L'Épuisette Saint-Justoise	PLUOT Pascal	GAY Florence
La Rossette de Sainte-Menehould	CARDON Willy	MOIZAN Jackie
La Manne de Saint-Ouen et Domprot	CHARTON Thierry	ROYER Alain
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzemont	BAUCHET Jean-Pierre	GIMENEZ Vivian
Le Scion de Sermaize-les-Bains	DAVIGNON Bernard	JOUVENAUX Henry
La Noquette de Sézanne-Anglure	BRINAR Christian	DIDIER Jean-Claude
La Salmonide de Vanault-les-Dames	TASQUIN Daniel	CHARLIER Stéphane
La Semoigne de Verneuil	FROMENT Gilles	FOUCHART François
Le Carpillon de Verrières	ROBINET Francis	
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	BAUDART Christian	LOGIE Jean-Luc
La Raquette vitryate de Vitry-le-François	BEGIN Raymond	BOUDE Gwanaëlle
La Manne de Vouzy	CHAMPION Georges	FRAPPART Patrice

Ressources humaines

La Fédération de la Marne pour la pêche emploie cinq salariés œuvrant au sein de quatre pôles spécifiques qui sont :

- Le Pôle administratif, comptable et financier
- Le Pôle surveillance des milieux aquatiques - garderie
- Le Pôle technique - milieux aquatiques
- Le Pôle animation - communication - développement - éducation

Mouvement du personnel

La Fédération compte deux nouveaux salariés à savoir : M. Hugo MORIN, embauché le 28 janvier 2021 en qualité d'agent de développement (Pôle animation – communication) en remplacement de M. Laurent SEJOURNE et M. Maxime IBANEZ, embauché le 1^{er} mars 2021 en tant que chargé de missions techniques à la suite de la démission de M^{me} Marie DENIS.

Formation du personnel

Stéphane KOROBETSKI :

- Formation Gestion site internet EOLAS (Septembre 2021)
- Formation Recyclage Habilitation Électrique TRYAD (Novembre 2021)

Maxime IBANEZ :

- Formation Pêche électricité OFB (Avril 2021)
- Formation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux concepteur examens TRYAD, obligation de compétence (Avril 2021)
- Formation Gestion site internet EOLAS (Septembre 2021)
- Formation Initiale à l'habilitation électrique TRYAD (Novembre 2021)
- Formation Initiation et sensibilisation à l'écopathologie des poissons ASPS (Novembre 2021)

Hugo MORIN :

- Formation Pêche électricité OFB (avril 2021)
- Formation Gestion site internet EOLAS (septembre 2021)
- Formation Initiale à l'habilitation électrique TRYAD (novembre 2021)

Bénévoles

La Fédération fait appel occasionnellement aux bénévoles des vingt-huit AAPPMAs. Ils interviennent principalement dans les sorties garderie et les opérations de pêche à l'électricité.

Personnel intérimaire

La Fédération a eu recours à l'embauche de deux intérimaires pendant quelques mois pour venir en soutien au pôle administratif.

ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA

Les réunions statutaires

Comme l'an passé, un nombre important de réunions a été annulé ou s'est déroulé en visio-conférences.

- Le bureau s'est réuni six fois : les 26/01, 27/01, 02/02, 26/02, 04/05, 08/07
- Le conseil d'administration s'est réuni trois fois : les 07/05, 20/10, 25/11
- Les commissions « technique », « animation », « garderie » se sont réunies une fois : le 25/11

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en présence le 23/07 suivie par l'assemblée générale extraordinaire pour l'adoption des nouveaux statuts de la fédération.



Les réunions externes

Les instances représentatives
de la pêche associative

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

26/09 | Assemblée générale

27/09 | Congrès annuel des Présidents

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

16/01 | Conseil d'administration ARGE, UBRM
en visioconférence

16/06 | Visite du nouveau directeur à la FD51

03/07 | Conseil d'administration à Nomexy

02/10 | Assemblée ARGE et UBRM à Sedan

09/09 | Réunion des personnels « technique »

18/09 | Conseil d'administration ARGE, UBRM

21/10 | Réunion des personnels « garderie »

16/12 | Réunion des personnels « animation »
en visioconférence

Seinormigr

27/05 | Conseil d'administration en visioconférence

Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)

03/09 | Révision des comptes financiers à Munster

04/09 | Assemblée générale

18/08 | Conseil d'administration

*Syndicat National des Structures Associatives
de la Pêche de Loisirs (SNAPL)*

22/01 | Visio conférence SNAPL

10/04 | Visio conférence avec le SNAPL

25/09 | Assemblée générale à Paris

AAPPMA

06/02 | Assemblée générale de l'AAPPMA de « Saint-Rémy
en Bouzemont »

15/03 | Réunion préparatoire, visite sur le terrain Vélo route
Moncetz-Longevas du 23/03/2021 AP Vitry – La
Chaussée

23/03 | Réunion Vélo route Conseil Départemental

16/11 | Réunion à la Neuville au Pont avec l'AAPPMA de
« Sainte-Ménéhould » pour un projet de ponton
handicapé

19/11 | Assemblée générale de l'AAPPMA de « Sermaize-
les-Bains »

UFAPPMA

27/03 | Conseil d'administration

25/09 | Conseil d'administration

07/11 | Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée
Générale Extraordinaire (Quorum non atteint,
assemblée reportée)

03/12 | Assemblée Générale Extraordinaire

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie

25/03 | Réunion observation des poissons
Seine Normandie en visioconférence

29/05 | Assemblée générale en visioconférence

Union des Fédérations du Bassin Rhin Meuse

09/09 | Réunion des personnels « technique »

EHGO, CHI

11-12/09 | Assemblée générale EHGO à Le Pouliguen
(44)

Comité Départemental 51 psed

27/02 | Assemblée générale

Les services de l'État

*Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques
Sanitaires et Technologiques (CODERST)*

18/02 | Réunion dématérialisée

18/03 | Réunion dématérialisée

08/07 | Réunion dématérialisée

23/09 | Réunion dématérialisée

14/10 | Réunion annulée

18/11 | Réunion en présentiel

16/12 | Réunion dématérialisée

*Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
relatifs aux sports de nature (CDESI)*

26/02 | Réunion Commissions

Communauté de communes de la Région Suippes

23/02 | Réunion restitution du suivi 2020 de la qualité
des cours d'eau

16/09 | Réunion PPRE Noblette

22/10 | Réunion PPRE Noblette

Communauté de communes des paysages de la Champagne

16/03 | Comité de pilotage - étude du milieu
en visioconférence

30/03 | Lancement CTEC Petit Morin en visioconférence

Direction Départementale des Territoires (DDT)

25/01 | État des ressources 2020 en eau et bilan
des usages, gestion de crise

03/05 | Visite sur site en prévision d'une PE sur la
« Vesle » à Reims

15/04 | Point de situation sur les DIG

16/06 | Réunion évaluation ressources d'eau
avant période estivale

17/09 | Visite sur site avant copil à Esclavolle (La Bassée)

26/10 | Réunion état quantitatif des ressources
en eau du GE

17/12 | Réunion bilan de la ressource en eau
à Châlons-en-Champagne

Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité

23/03 | Réunion vélo route Moncetz-Longevas

*Direction des services départementaux de l'éducation natio-
nale de la Marne*

26/08 | Agrément service civique

Comité de pilotage listes rouges du Grand Est
15/12 | Réunion avancement élaboration de liste rouge

Voies Navigables de France (VNF)
28/01 | Réunion chômage canal Champagne
Bourgogne

Nos partenaires de terrain

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
01/02 | Comité de pilotage convention animation
26/03 | Forum territorial des acteurs de l'eau
(spécial consultation)
14/09 | Journée des animateurs
20/10 | Réunion « convention animation »
23/11 | Comité de pilotage « convention animation »

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)
25/05 | Copil natura 2000 « Les landes et mares
de Sézanne et Vindey »
30/06 | Copil natura 2000 « Les marais de Saint Gond »
05/07 | Copil natura 2000 site régional 90, 206, 211

*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement du Grand Est (DREAL)*
18/01 | Réunion DREAL en visioconférence
26/03 | Comité de pilotage élaboration dossier
avant-projet réserve naturelle nationale
sur la Bassée (Aube/Marne)
17/09 | Copil projet réserve naturelle de la Bassée

Fédération des Chasseurs de l'Aube
27/05 | Réunion Copil natura 2000 en visioconférence
« Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée »

*Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne
Supérieure (SMAVAS)*
29/03 | Visite noues de l'Aisne
18/10 | Réunion travaux restauration Aube et Yèvre
23/10 | Présentation nouveau plan de gestion
03/11 | Assemblée générale
09/11 | Réunion maîtrise d'œuvre Château de Pleurs
06/12 | Copil rapport projet vannage à Sainte-Menehould

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)
24/03 | Etude Isson Arzillières-Neuville
31/03 | Suivi des travaux d'entretien de la Marne
06/04 | Suivi des travaux d'entretien de la Marne
02/06 | Etude RCE Surmelin Orbais l'Abbaye

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)
25/06 | Etude RCE Anglure
10/09 | Comité technique plan de gestion démoustication
2021 en visioconférence
08/11 | Réunion lancement d'études Choisel et Auges et
visites terrains



*Direction du Patrimoine Départementale de Gestion
des Milieux Aquatiques (DPDG)*

27/05 | Réunion de suivi de chantier, phase de démantèlement de la passerelle des Grévières, travaux Blaise
26/08 | Réunion d'information travaux entretien Suippes
03/09 | Réunion travaux entretien Prosne
07/09 | Réunion travaux restauration Vesle

*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
des Deux Morin (SAGE)*

03/09 | Réunion phase 1 PPRE Vesle
14/04 | Atelier PAPI
19/05 | Visite terrain Suippes (PE)
30/11 | Copil PPRE Vesle
07/12 | Copil CTEC « Aisne, Vesle, Suippes »

Office Français de la Biodiversité (OFB)

23/09 | Codir, copil Drosnay
05/10 | Maison de la RNCFS du lac du Der

Promotion – communication – animation

Agence de Développement Touristique de la Marne

28/09 | Assemblée générale

Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne

29/01 | Réunion avec l'Office de Tourisme
de Châlons en Champagne
23/04 | Assemblée générale en visioconférence

Union Commerciale Industrielle Artisanale

09/03 | Réunion organisation Foire exposition
à Châlons en Champagne
03/07 | Réunion organisation Foire exposition
à Châlons en Champagne
03/09 | Participation à la Foire exposition
04/09 | Participation à la Foire exposition
05/09 | Participation à la Foire exposition

Fédération Des Chasseurs de la Marne

13/10 | Réunion d'échanges avec la Fédération Chasse
salon « chasse, pêche et tradition 2022 »

Tribunal / avocat

Tribunal de police Châlons en Champagne

14/12 | Audience au tribunal du TGI de police
dans le cadre de nos constitutions de partie civile

Administration et gestion financière

Bilan financier – contrôle des comptes

09/04 | Présentation du bilan financier et analyse
par le Cabinet Comptable
23/06 | Vérification des comptes par la commission
de contrôle

Administratif

09/06 | Réalisation du Document Unique d'Évaluation
des Risques par le cabinet J2F Consultant

Prestataires dédiés à l'embauche

Agence d'intérim « Triangle »

11/01 | Entretien avec la responsable de l'agence
14/01 | Entretien d'embauche (intérimaire)
21/01 | Entretien d'embauche (intérimaire)
21/10 | Entretien d'embauche et test (intérimaire)
25/10 | Entretien d'embauche et test (intérimaire)

Conventions

Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suippe

19/02 | Le contrat (CTEC) « Aisne Vesle Suippe »
a été validé par la commission des aides de
l'AESN. Il est donc effectif depuis
le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de six ans

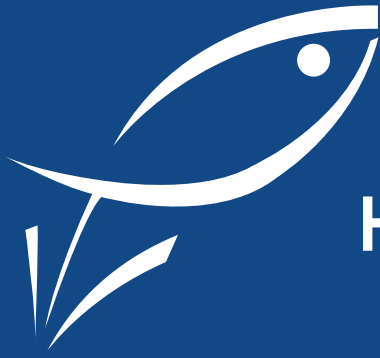
Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne

07/06 | Signature d'une convention d'animation nature

RTE – ENEDIS

29/09 | Réunion projet convention
de partenariat 2022-2027

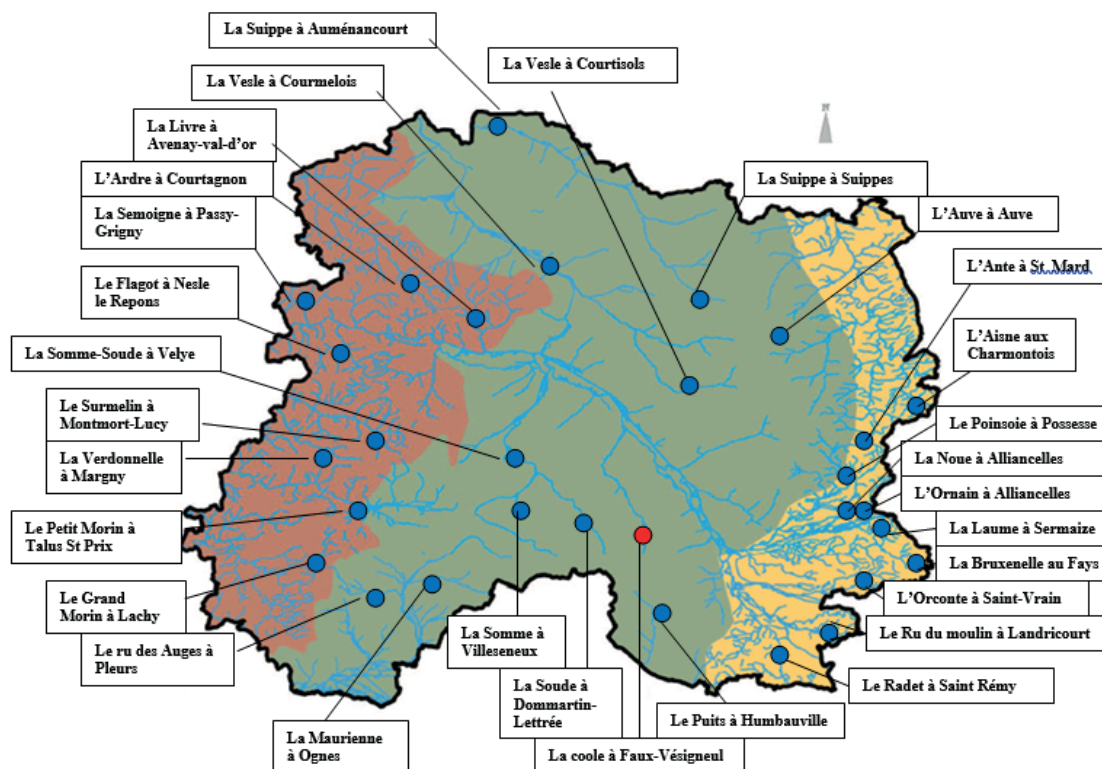




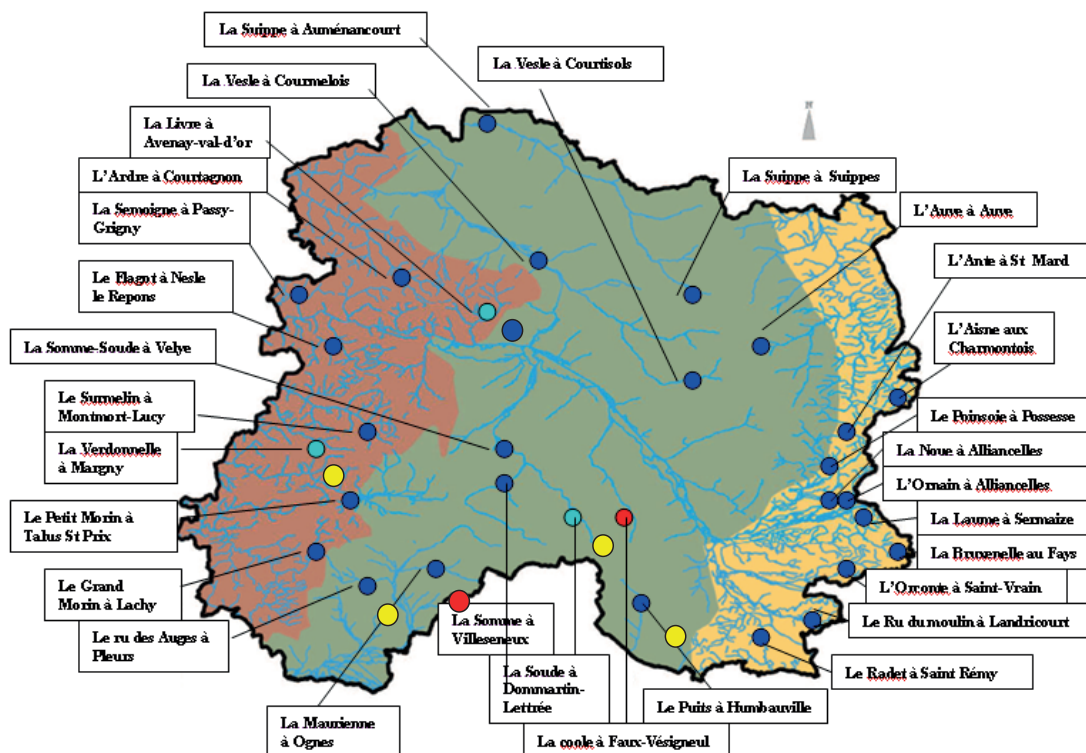
SITUATION HYDROLOGIQUE



NEUVIÈME CAMPAGNE ONDE 2021, LE 23 DÉCEMBRE 2021



NEUVIÈME CAMPAGNE ONDE 2020, LE 25 NOVEMBRE 2020

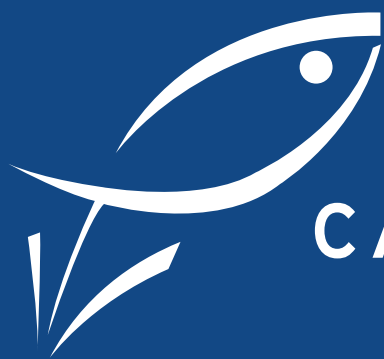


Légende :

- Ecoulement visible
- Ecoulement visible faible
- Ecoulement non visible
- Assec

Hydroécotégions de niveau 2

- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-aureole cretace



STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE



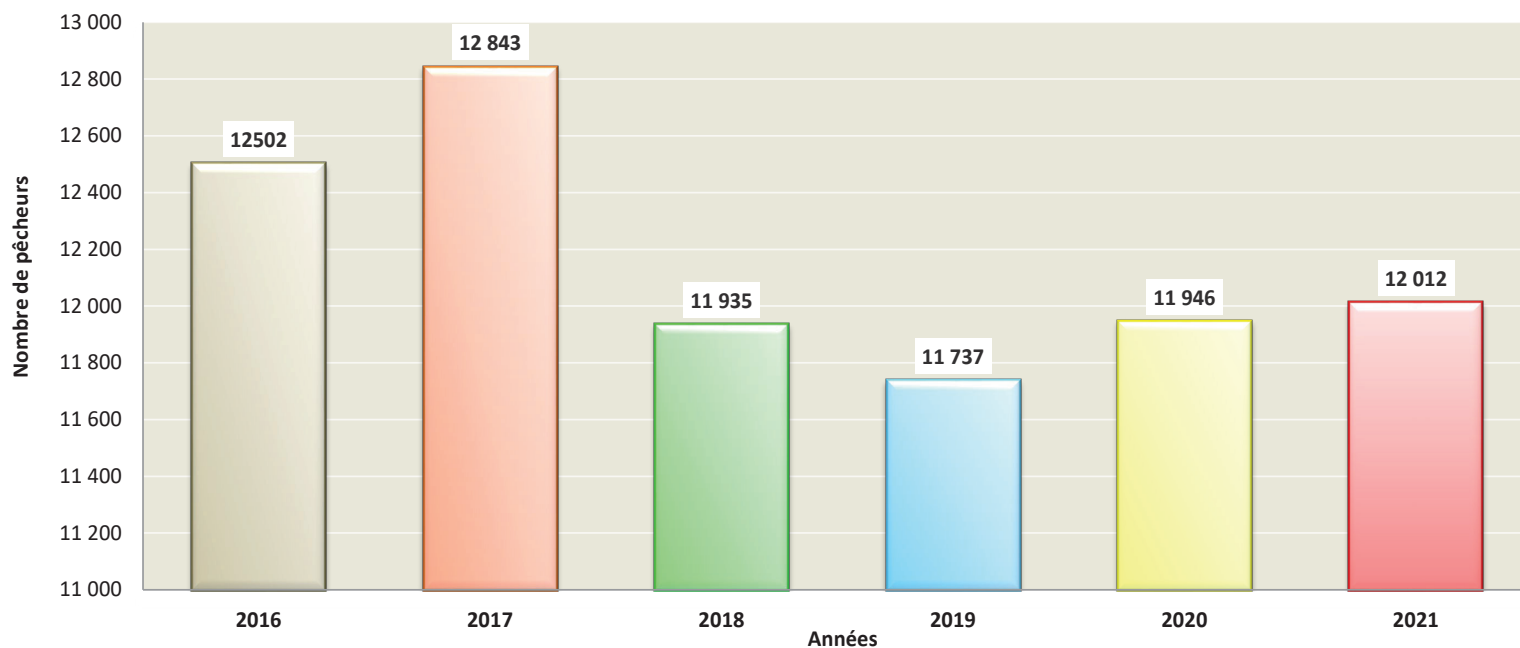
CARTES DE PÊCHE SAISON 2021

Produit	Saison 2020	Saison 2021	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	3907	3854	-53	-1.36%
Carte interfédérale Personne majeure URNE 2021	3223	3403	+180	+5.58%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	134	128	-6	-4.48%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	7264	7385	+121	+1.67%
Carte Découverte Femme	448	433	-15	-3.35%
Carte Découverte Femme (parrainage)		30	+30	---
Carte Personne mineure	1026	1041	+15	+1.46%
Carte Personne mineure (parrainage)		60	+60	---
Carte Découverte -12 ans	1118	1030	-88	-7.87%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)		124	+124	---
Carte Hebdomadaire	234	259	+25	+10.68%
Carte Journalière	1856	1641	-215	-11.58%
Carte Journalière (parrainage)		9	+9	---
Total Cartes de Pêche	11946	12012	+66	+0.55%
Option Union Réciproitaire du Nord-Est	42	42	0	0%
Total cartes de pêche + options	11988	12054	+66	+0.55%

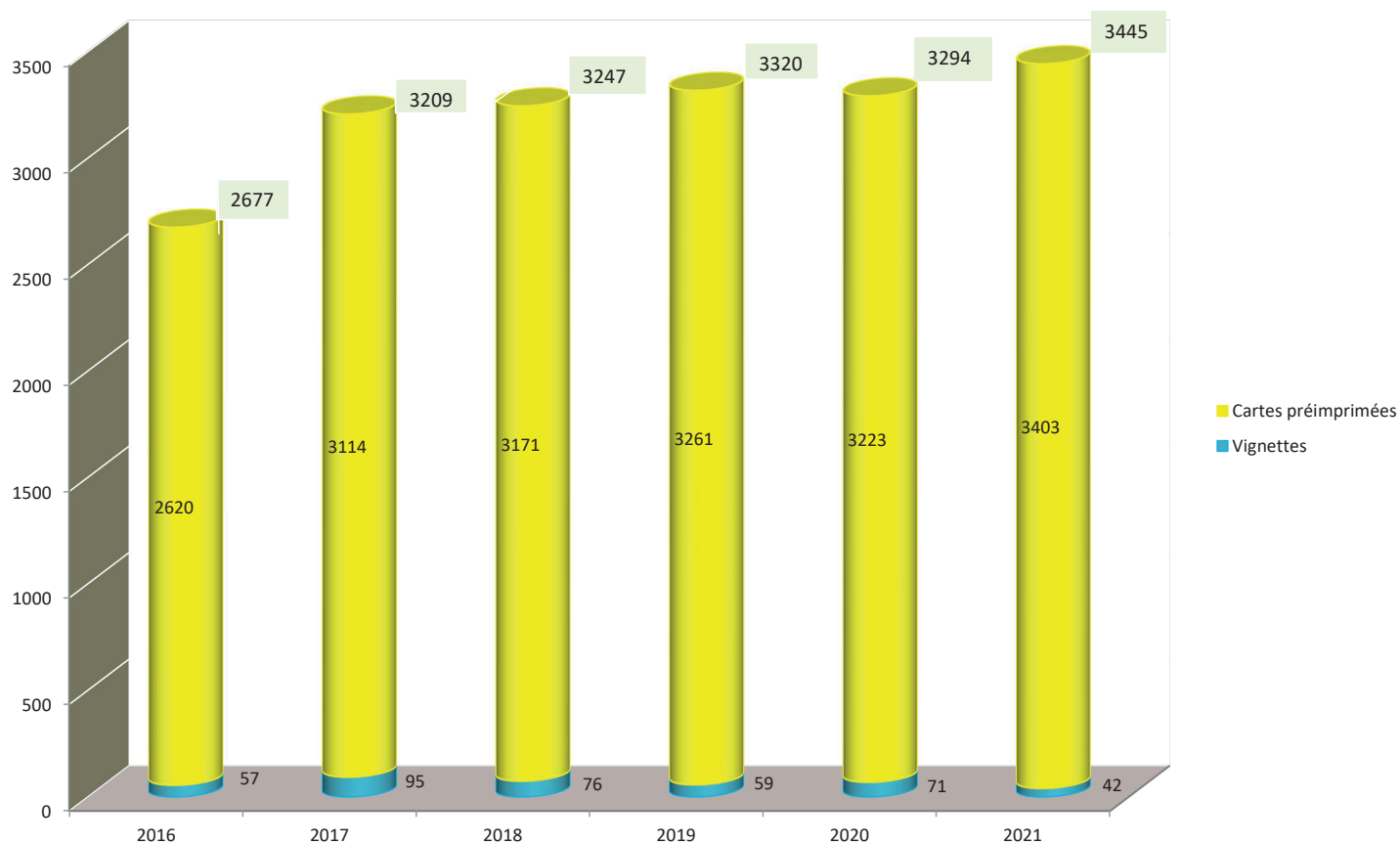
EFFECTIFS PAR AAPPMA 2021

Association	Carte interfédérale Personne majeure URNE 2021	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2021	Carte Personne majeure 2021	Carte promotionnelle Découverte Femme 2021	Carte Parrainage promotionnelle Découverte Femme 2021	Carte Personne mineure 2021	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2021	Carte Parrainage Découverte -12 ans 2021	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2021	Carte Journalière 2021	Carte Parrainage Mineure 2021	Carte Parrainage Journalière 2021	Carte -12 ans	Carte Hebdomadaire 2021	Total
L ABLETTE CHAUSSEINNE	18 24.32%	1 01.35%	32 43.24%	2 02.70%	1 01.35%	2 02.70%	9 12.16%	1 01.35%	1 01.35%	7 09.46%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	74
L ABLETTE DE MAGENTA	182 19.49%	17 01.82%	369 39.51%	35 03.75%	1 00.11%	98 10.49%	69 07.39%	8 00.86%	21 02.25%	131 14.03%	3 00.32%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	934
L EPUISSETTE SAINT JUSTOISE	7 21.21%	0 00.00%	5 15.15%	0 00.00%	0 00.00%	4 12.12%	4 12.12%	2 06.06%	0 00.00%	11 33.33%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	33
LA BREDOUILLE DE POGNY	16 17.58%	0 00.00%	36 39.56%	0 00.00%	0 00.00%	8 08.79%	18 19.78%	2 02.20%	1 01.10%	9 09.89%	0 00.00%	1 01.10%	0 00.00%	0 00.00%	91
LA GAULE DE PARGNY SUR SAULX	112 40.14%	0 00.00%	74 26.52%	11 03.94%	1 00.36%	26 09.32%	25 08.96%	5 01.79%	1 00.36%	23 08.24%	1 00.36%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	279
LA MANNE DE SAINT OUVEN DOMPROT	0 00.00%	0 00.00%	11 100.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	11
LA MANNE DE VOUZY	0 00.00%	0 00.00%	34 64.15%	5 09.43%	0 00.00%	4 07.53%	7 13.21%	0 00.00%	0 00.00%	3 05.66%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	53
LA NOQUETTE DE SEZANNE-ANGLURE	181 30.12%	10 01.66%	210 34.94%	25 04.16%	0 00.00%	55 09.15%	55 09.15%	1 00.17%	1 00.17%	61 10.15%	2 00.33%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	601
LA PERCHETTE DE PORT A BINSON	44 22.00%	4 02.00%	93 46.50%	1 00.50%	0 00.00%	27 13.50%	17 08.50%	0 00.00%	4 02.00%	10 05.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	200
LA RAQUETTE CHALONNAISE	434 19.86%	26 01.19%	943 43.16%	80 03.66%	8 00.37%	174 07.96%	182 08.33%	28 01.28%	27 01.24%	263 12.04%	18 00.82%	2 00.09%	0 00.00%	0 00.00%	2185
LA RAQUETTE VITRYATE	195 15.69%	8 00.64%	485 39.02%	51 04.10%	3 00.24%	155 12.47%	146 11.75%	17 01.37%	40 03.22%	133 10.70%	9 00.72%	1 00.08%	0 00.00%	0 00.00%	1243
LA ROSSETTE DE SAINTE MENEHOULD	109 39.78%	0 00.00%	66 24.09%	19 06.93%	1 00.36%	30 10.95%	22 08.03%	3 01.09%	2 00.73%	19 06.93%	1 00.36%	2 00.73%	0 00.00%	0 00.00%	274
LA SALMONIDE DE VANAUULT LES DAMES	35 67.31%	0 00.00%	6 11.54%	0 00.00%	0 00.00%	6 11.54%	2 03.85%	2 03.85%	0 00.00%	1 01.92%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	52
LA SAUMONÉE DE BETHENVILLE	92 46.46%	0 00.00%	37 18.69%	7 03.54%	1 00.51%	22 11.11%	23 11.62%	1 00.51%	0 00.00%	15 07.58%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	198
LA SAUMONÉE DE PLEURS	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA SEMOIGNE DE VERNEUIL	83 58.45%	0 00.00%	18 12.68%	4 02.82%	2 01.41%	16 11.27%	11 07.75%	0 00.00%	0 00.00%	8 05.63%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	142
LA TRUITE DE COURTISOLS	0 00.00%	0 00.00%	29 55.77%	0 00.00%	0 00.00%	4 07.69%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	9 17.31%	0 00.00%	0 00.00%	9 17.31%	1 01.92%	52
LA TRUITE DU GRAND MORIN D'ESTERNAY	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA TRUITE QUI SAUTE D'ECURY LE REPOS	0 00.00%	0 00.00%	24 48.00%	1 02.00%	0 00.00%	2 04.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	21 42.00%	0 00.00%	0 00.00%	2 04.00%	0 00.00%	50
LA VANDOISE DE DORMANS	106 44.54%	5 02.10%	38 15.97%	10 04.20%	2 00.84%	16 06.72%	21 08.82%	2 00.84%	8 03.36%	29 12.18%	1 00.42%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	238
LE BARBEAU DE VILLERS EN ARGONNE	33 31.73%	0 00.00%	26 25.00%	3 02.88%	0 00.00%	16 15.38%	7 06.73%	0 00.00%	1 00.96%	18 17.31%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	104
LE CARPILLON DE VERRIERES	11 31.43%	0 00.00%	8 22.86%	0 00.00%	0 00.00%	8 22.86%	6 17.14%	0 00.00%	0 00.00%	1 02.86%	1 02.86%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	35
LE GARDON DE CRUGNY	42 45.65%	2 02.17%	20 21.74%	2 02.17%	0 00.00%	11 11.96%	6 06.52%	0 00.00%	0 00.00%	9 09.78%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	92
LE GARDON DE LARZICOURT	77 21.94%	11 03.13%	91 25.93%	9 02.56%	0 00.00%	16 04.56%	17 04.84%	3 00.85%	34 09.69%	92 26.21%	1 00.28%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	351
LE HOTU DE SAINT REMY EN BOUZEMONT	38 16.81%	0 00.00%	59 26.11%	5 02.21%	1 00.44%	20 08.85%	22 09.73%	1 00.44%	39 17.26%	35 15.49%	6 02.65%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	226
LE SCION DE SERMAIZE LES BAINS	105 31.34%	1 00.30%	60 17.91%	9 02.69%	1 00.30%	30 08.96%	50 14.93%	7 02.09%	32 09.55%	37 11.04%	3 00.90%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	335
LE SYNDICAT DES PECHEURS DE REIMS ET DE LA REGION	1396 35.31%	42 01.06%	1033 26.13%	142 03.59%	8 00.20%	276 06.98%	283 07.16%	37 00.94%	43 01.09%	679 17.18%	11 00.28%	3 00.08%	0 00.00%	0 00.00%	3953
LES PECHEURS DE LA CHEE MARNAISE HEILTZ LE MAURUP	32 42.11%	0 00.00%	22 28.95%	4 05.26%	0 00.00%	7 09.21%	2 02.63%	3 03.95%	0 00.00%	3 03.95%	3 03.95%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	76
PONTFAVERGER	35 50.00%	0 00.00%	13 18.57%	6 08.57%	0 00.00%	5 07.14%	7 10.00%	0 00.00%	1 01.43%	3 04.29%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	70
REQUINS DU PETIT MORIN DE MONTMIRAIL	20 33.33%	1 01.67%	12 20.00%	2 03.33%	0 00.00%	3 05.00%	8 13.33%	1 01.67%	2 03.33%	11 18.33%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	60
Total	3403 28.33%	128 01.07%	3854 32.08%	433 03.60%	30 00.25%	1041 08.67%	1019 08.48%	124 01.03%	258 02.15%	1641 13.66%	60 00.50%	9 00.07%	11 00.09%	1 00.01%	12012 100.00 %

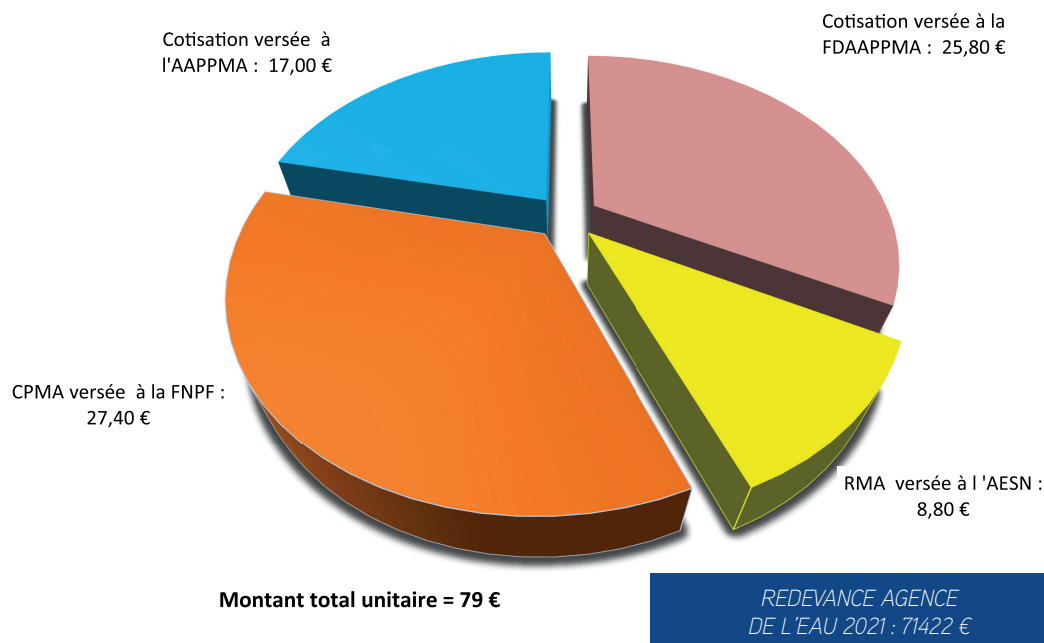
ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS DE 2016 À 2021



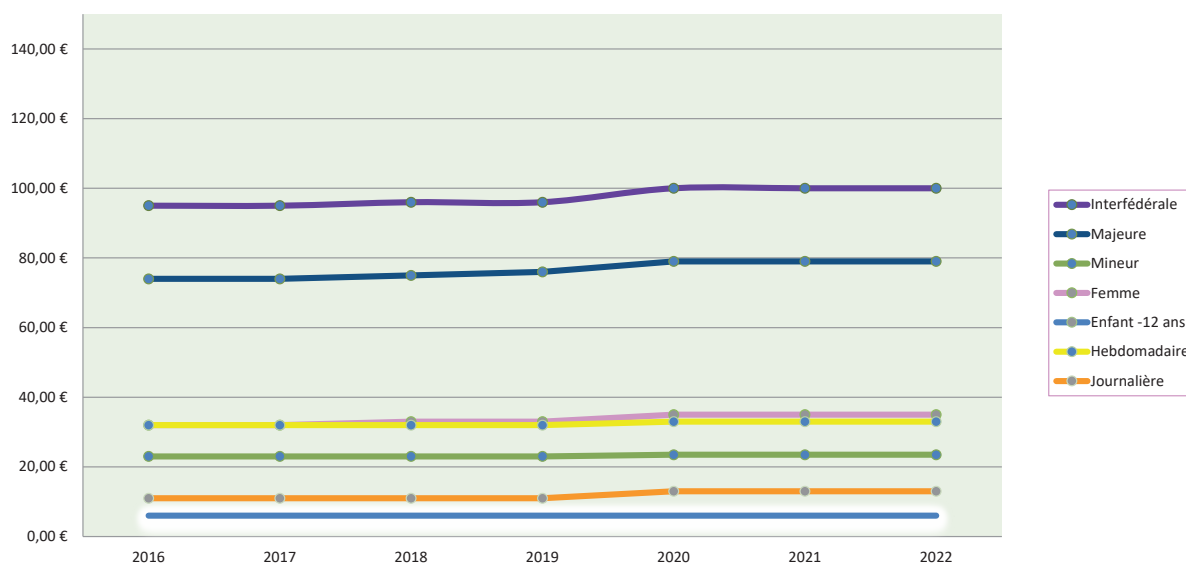
ÉVOLUTION DE LA VENTE DES CARTES INTERFÉDÉRALES 2016-2021



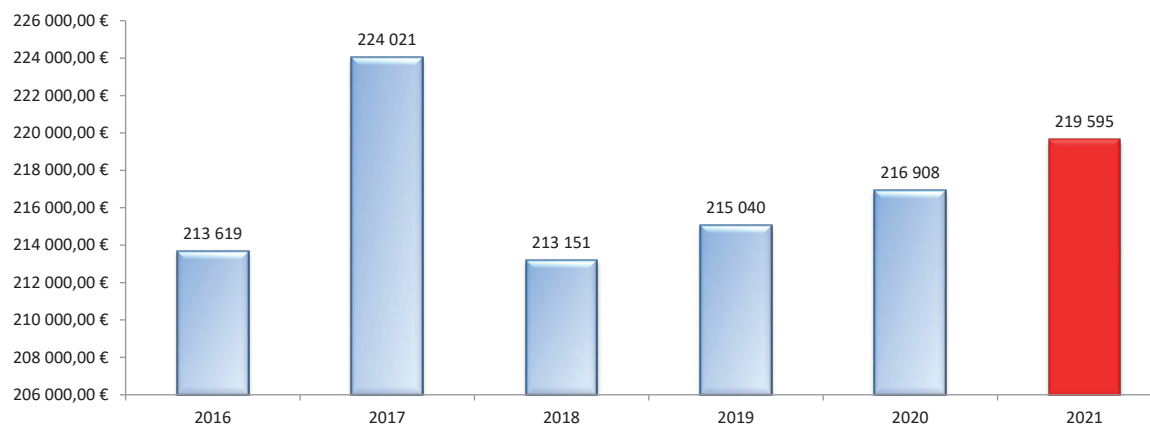
RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» ANNÉE 2021

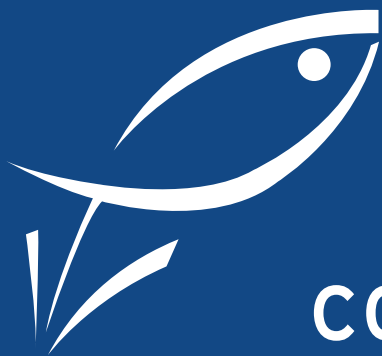


ÉVOLUTION DU PRIX DE LA CARTE DE PÊCHE 2016 - 2022



PRODUIT DES VENTES DES CARTES DE PÊCHE 2016-2021





ANIMATION
ÉDUCATION
PROMOTION
COMMUNICATION



Animations pêche

Atelier Pêche Nature fédéral
itinérant (APN)

Les animations « pêche » de l'APN itinérant avaient été programmées mais dans un souci d'organisation lié aux mesures sanitaires de la Covid 19, les dates ont dû être modifiées à plusieurs reprises. C'est peut-être l'une des raisons qui justifie que la Fédération n'a enregistré aucune inscription pour celles-ci.



Calendrier des animations pêches fédérales

DATES	LIEUX	TECHNIQUES	HORAIRES	TARIFS/ PERSONNE
30/06	REIMS	Coup	14H-16H	12€
07/07	VITRY-LE-FRANÇOIS	Leurres	14H-16H	12€
19/07	VILLERS-EN-ARGONNE	Coup	14H-16H	12€
21/07	CONFLANS / SEINE	Leurres	14H-16H	12€
26/07	PLICHANCOURT	Leurres	14H-16H	12€
28/07	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Coup	14H-16H	12€
04/08	MAGENTA	Coup	14H-16H	12€
05/08	SERMAIZE-LES-BAINS	Mouche	10H-16H	25€
10/08	VITRY-LE-FRANÇOIS	Coup	10H-16H	25€
11/08	PLICHANCOURT	Leurres	10H-16H	25€
18/08	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Float tube	10H-16H	40€
25/08	REIMS	Leurres	10H-16H	25€
08/09	VILLERS-EN-ARGONNE	Coup	10H-16H	25€
15/09	SERMAIZE-LES-BAINS	Mouche	10H-16H	25€
29/09	MAREUIL-LE-PORT	Coup	10H-16H	25€
20/10	PLICHANCOURT	Float tube	10H-16H	40€
17/11	CONFLANS / SEINE	Float tube	10H-16H	40€



Initiations pêches

Cette année, quatorze animations « initiation pêche » ont été réalisées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Châlons en Champagne, le Centre de loisirs de Dontrien, l'EREA de Châlons en Champagne avec le soutien de l'AAPPMA de Châlons en Champagne pour un total de 253 jeunes.



Animation pêche au coup – Châlons en Champagne – Juin 2021

Ateliers Pêche Nature animés par les AAPPMA

- Reprise des APN des AAPPMA de Châlons-en Champagne et de Reims.
- Fermeture de l'APN de Givry
- Acquisition de 24 tee-shirts pour un coût total de 368 €

Éducation (EEDD) & sensibilisation à l'environnement

Convention Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne

Dans le cadre d'animations d'éducation à l'environnement, une convention a été signée avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne, ce qui a permis d'effectuer treize séances d'animation avec la participation de M. Stéphane KOBETSKI.

Calendrier des Initiations pêches

DATES	LIEUX	TECHNIQUES	HORAIRES	PARTICIPANT
28/06	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	28
29/06	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	43
01/07	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	28
02/07	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	28
21/07	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	20
27/07	DONTRIEN	Coup	Demi journée	30
11/08	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	20
15/09	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	8
22/09	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	8
29/09	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Coup	Demi journée	8
06/10	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Leurres	Demi journée	8
13/10	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Leurres	Demi journée	8
20/10	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Leurres	Demi journée	8
17/11	CHÂLONS-EN CHAMPAGNE	Leurres	Demi journée	8

Chiffres clés
22 séances d'EEDD
749 jeunes sensibilisés

RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN 2021

DATE	THEMES	LIEU	PUBLICS	STRUCTURE	HORAIRES
28/05	Biodiversité de la mare	Coolus	17 CP/CE1 (matin) 23 GS/CP (aprèm)	FDC51	Journée
31/05	Biodiversité de la mare	Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 45	FDC51	Journée
01/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CE1/CE2 22	FDC51	Journée
03/06	Biodiversité de la mare	Coolus	GS/CP 20 CM1/CM2 26	FDC51	Journée
04/06	Biodiversité de la mare	Coolus	PS/MS GS/CP 51	FDC51	Journée
10/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CP 42	FDC51	Journée
11/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CP 21	FDC51	Journée
14/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CP/CM1 26 CE2/CM2 24	FDC51	Journée
21/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CM2 21	FDC51	Journée
22/06	Biodiversité de la mare	Coolus	CE2/CM1 CM1/CM2 39	FDC51	Journée
28/06	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	28	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
29/06	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	43	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
01/07	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	28	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
02/07	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	28	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
05/07	Biodiversité de la mare	Coolus	CP 25 CE1 22	FDC51	Journée
21/07	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	20	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
28/07	Cycle de l'eau Macro-invertébrés	Sarry	43	ACM Moncetz-Longevas	Journée
29/07	Macro-invertébrés	Bouy	16	Centre de loisir Bouy	Demi-journée
11/08	Présentation pêche électrique	Canal Saint Martin	20	Office de Tourisme Châlons en Champagne	Demi-journée
21/09	Biodiversité de la mare	Coolus	25	Collège Jean Moulin Saint-Memmie	Demi-journée
04/10	Biodiversité de la mare	Coolus	CP/CE1 49	FDC51	Journée
14/10	Biodiversité de la mare	Coolus	CM1 14 CE2 11	FDC51	Journée

FDC 51 : Fédération départementale des chasseurs de la Marne

MCN : Maison de la chasse et de la nature (FDC51)

CP : Cours Préparatoire - M : Maternelle - STEP : Station d'épuration

Promotion du loisir pêche

Journée Nationale de la Pêche (JNP)

En raison du 3^{ème} confinement aucune communication sur cette journée n'a été effectuée.

Salons & manifestations

La Fédération a participé à la Foire de Châlons-en-Champagne le week-end du 3 au 5 Septembre. En complément de la zone d'informations sur le stand, plusieurs activités ont été proposées comme :

- Jeu interactif « la roue des connaissances »
- Anatomie des poissons
- Simulateur de pêche
- Jeu concours pour gagner une carte de pêche

Chiffre clé 1200

personnes sensibilisées sur
les trois jours de Foire



Animation - Foire de Châlons en Champagne (Septembre 2021)

Partenariat avec l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne

En collaboration avec l'Office de Tourisme de Châlons en Champagne, six journées d'animations ont été effectuées et ont permis à 167 enfants de participer. Les journées d'animations se sont déroulées de la même manière :

- Le matin, une présentation de pêche électrique sur la noue de Saint-Martin-sur-le-Pré
- L'après-midi, une initiation pêche au coup



Noue de Saint-Martin



Jard de Châlons

Supports de communication

La Fédération a envoyé vingt-deux « flashes info » par le biais de son interface de gestion www.cartedepeche.fr en relation avec les thèmes suivants :

- Rempoissonnements
- Assemblées générales AAPPMA
- Jeu concours
- Parrainage « jeune pêcheur »
- Campagne anti-pêche
- Parrainage « carte découverte femme » (semaine de la journée de la femme)
- FNPF rendez-vous Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (continuité écologique)
- Pêche et déplacements (arrêtés ministériels dans le cadre de la Covid 19)
- Parrainage « carte découverte femme » (semaine de la fête des mères)
- Consultation du public pour le SDAGE
- Parrainage « carte journalière » (« emmenez un ami à la pêche »)
- Offres vacances
- Chômage du canal de l'Aisne à la Marne
- Assemblées générales électorales des AAPPMA
- Communication « Elections AAPPMA 2021 »

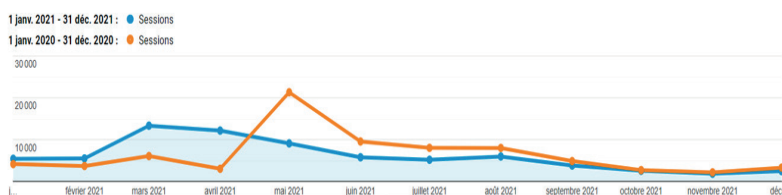
Outils de communication

Dépliant « Infos pêche 2021 »

Les quatorze modules thématiques sont conservés, les textes et les illustrations ont été mis à jour et la charte graphique a évolué. Au verso du document, on retrouve la carte halieutique du département, la liste des AAPPMA et les dépositaires de cartes de pêche. Le montant du devis réalisé pour 7000 exemplaires représente un coût total de 2 164,80 €.

Site web

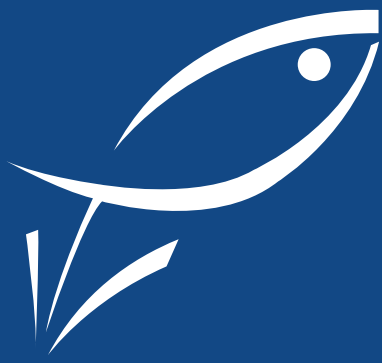
- Mise à jour des informations
- Publication/actualités/agenda



Le coût annuel du maintien du site s'élève à 600 €.

Projets 2022

- Mettre en place la nouvelle charte APN dans les AAPPMA
- Augmenter le nombre d'animations d'éducation à l'environnement en partenariat avec l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne ainsi qu'avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne
- Initiations pêche auprès des écoles et centres de loisirs
- Programmation de l'APN itinérant via une communication
- Création d'animations ponctuelles « vacances » (animations avec des familles)
- Plaques autocollantes « mare » EEDD, plaques « nageoire » EEDD
- Valorisation de la zone humide de Chaudefontaine, démarchage auprès des écoles à proximité
- Valorisation du parcours Black-bass



GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



Bilans de la Garderie Fédérale et des gardes des AAPPMA 2021

Six agents assermentés et commissionnés par le Président de la Fédération constituent la brigade de :

Fédération		AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	GPP bénévoles
Stéphane KOROBEYSKI	Richard BAUDRY (plan d'eau fédéral de Plichancourt) Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Laurent THEVENART	18 GPP contrôlent sur le territoire respectif de leur AAPPMA

Ces gardes-pêche bénévoles sont assermentés uniquement sur les lots de pêche appartenant aux AAPPMA et à la Fédération. Ils interviennent principalement lors des sorties programmées par l'agent coordinateur telles que les ouvertures spécifiques (truite, brochet), les sorties de nuit, les sorties du week-end et en période estivale. Les bénévoles ne procèdent aux contrôles qu'en présence de l'agent coordinateur. Ils participent également aux pêches d'inventaire et de sauvetage.

Domaine de surveillance

Au cours de l'année 2021, le domaine de surveillance est passé de 273 km de cours d'eau de 1ère catégorie à 310 km, auxquels s'ajoutent 712 km de cours d'eau de 2^{ème} catégorie pour un total de 1022 km de linéaire de cours d'eau sur les 3855 km de linéaire que compte le réseau hydrographique marnais.

Bilan de l'activité de la Brigade Fédérale

La Brigade Fédérale a réalisé 61 sorties, contrôlé 394 pêcheurs et dressé 4 procès-verbaux pour 5 infractions relevées.

Bilan de l'activité des Gardes-pêche particuliers des AAPPMA

Les dix-huit gardes-pêche particuliers répartis au sein des AAPPMA ont cumulé au cours de l'année 2021 près de 1102 sorties, 3468 contrôles et dressé 29 procès-verbaux pour 34 infractions relevées.

Répartition des procès verbaux

NOMBRES DE PV ENREGISTRÉS À LA FDAAPPMA	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	TOTAL
	4	29	33

INFRACTIONS CONSTATÉES	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	AAPPMA GESTIONNAIRE
Pêche sans carte	2	13	Châlons en Champagne (12) Pogny (1) Sézanne (1) Magenta (1)
Pêche dans une réserve de pêche	0	14	Châlons en Champagne (14)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	3	Magenta (1) Châlons en Champagne (3)
Pêche par moyen prohibé	1	2	Fédération (1) Châlons en Champagne (2)
Appâter avec une espèce non représentée dans les eaux douces françaises	0	1	Châlons en Champagne (1)
Non-respect des tailles réglementaires de capture	1	0	Reims (1)
Maintien de carpe(s) en captivité la nuit	0	1	Châlons en Champagne (1)
Totaux	5	34	39



Signalements aux infractions à la police de l'eau

La Brigade Fédérale a signalé un certain nombre d'infractions aux organismes chargés de la police de l'eau (DDT, OFB, DRIEE, DREAL, Mairie) :

- Signalement le 01/02/2021 à l'OFB d'une nouvelle pollution aux particules de plastique sur le canal Saint-Martin
- Signalement le 25/03/2021 à l'OFB d'un remblai de zone humide en bordure de l'Ornain sur la commune d'Alliancelles
- Signalement le 27/05/2021 à l'OFB d'une pollution avec mortalité au sein de la Semoigne sur la commune de Sainte-Gemme
- Signalement le 26/07/2021 et le 05/08/2021 d'une zone de traitement au désherbant chimique puis d'une modification du profil en travers de la rivière par pose de palplanches en rive sur la Suippe à Bétheniville
- Signalement le 30/07/2021 de travaux sur la Moivre entre Pogny et Francheville
- Signalement le 02/08/2021 d'une zone de traitement au désherbant chimique en bordure du Fion sur le secteur de la Chaussée-Marne

Formation des Gardes-Pêche Particuliers

La formation des GPP se compose de deux modules. Le module 1, tronc commun à tout type de garde-particulier, est dispensé par l'ONCFS au siège social de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne ou à la Fédération de Pêche de Haute-Marne. Le Module 3, spécifique aux gardes-pêche particuliers, est dispensé par l'agent coordinateur Stéphane KOROBEYSKI au siège de la FDAAPPMA.

- Le Module 1 s'est déroulé au siège social de la Fédération de Pêche de la Haute-Marne le 11/09/2021
- Le Module 3 s'est tenu au siège social de la Fédération de Pêche de la Marne le 18/09/2021

L'AAPPMA de Sermaize-les-Bains a présenté trois candidats et celle de Saint-Rémy-en-Bouzemont, un seul.

Projets 2022

- Formation de cinq nouveaux gardes-pêche particuliers pour les AAPPMA de Villers-en-Argonne, Magenta, Larzicourt et Pargny-sur-Saulx
- Renouvellement des tenues pour les GPP équipés en 2016 et achat d'équipements pour les nouveaux. Les GPP concernés par le renouvellement de la tenue sont MM. MARTIN Franck et Maxime et M. BERTIN Alain





AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES



Affaires juridiques

Nombre de procès-verbaux reçus : 33

- Quatre courriers (demande de dommages et intérêts) ont été retournés pour « adresse inconnue », enquêtes en cours auprès de l'Officier du Ministère public
- Le montant des dommages et intérêts perçus pour l'ensemble des procès-verbaux s'élève à 3737,30 €

Constitutions de partie civile

La Fédération a fait connaître sa décision de constitution de partie civile auprès du Ministère public de Châlons-en-Champagne dans quatre procès-verbaux.

Celle-ci a été convoquée aux audiences dans le cadre de trois procès-verbaux et les contrevenants ont été condamnés à verser des dommages et intérêts à la Fédération. Le 4^{ème} procès-verbal n'a fait l'objet d'aucun retour à ce jour.

Atteintes aux milieux aquatiques

En 2021, la Fédération n'a été destinataire d'aucun procès-verbal de pollution. Cependant des signalements ont été effectués par notre chargé de développement aux différents services concernés. Un certain nombre d'entre eux reste dans l'attente d'une réponse à ce jour.

Suivi procès-verbal en cours – pollution du Surmelin, commune de la Ville-sous-Orbais (2018)

Rappel des faits

Le 22 octobre 2018, une pollution du cours d'eau le Surmelin s'étendait sur environ 26 kilomètres sur les départements de la Marne et de l'Aisne à partir de la commune d'Orbais l'Abbaye. La pollution et la mortalité piscicole seraient intervenues de façon concomitante avec l'effondrement d'une dalle en béton d'une grange de l'EARL DE LA FERME MARLAIS survenu le 21 octobre 2018, sur lequel était stocké de l'azote liquide dans une poche de stockage d'engrais. Le 5 avril 2019, un procès-verbal était dressé par l'AFB à l'encontre de cette exploitation, mettant cette dernière en cause dans la survenance de la pollution.

Le 29 juillet 2019, le bureau fédéral a autorisé le Président à engager toute procédure, tant en référé qu'au fond, ainsi que toutes voies de recours si nécessaire, tendant à déterminer les causes de cette pollution, à rechercher les responsabilités encourues et en particulier celle de l'EARL DE MARLAIS, et à obtenir l'indemnisation des préjudices subis par la Fédération ainsi que la réparation du préjudice écologique, tant à l'encontre de l'exploitant que de son assureur.

L'affaire est en cours d'expertise à la demande du juge des référés du TGI de Châlons-en-Champagne.

Le 2 mars 2020, une réunion d'expertise a eu lieu à l'EARL DE MARLAIS avec l'avocate et l'expert.

Aux vues des investigations lourdes demandées par l'expert, l'avocate demande à celui-ci de transmettre aux parties un coût prévisionnel approximatif des opérations ainsi qu'une note donnant son avis sur l'imputabilité à l'EARL DE MARLAIS.

Le 1 décembre 2020, malgré les échanges et la correspondance du 10 septembre restés sans réponse de l'expert, l'avocate fait un rappel à celui-ci en lui signifiant que sans nouvelle de lui sous quinzaine, elle serait contrainte de saisir le juge en charge du contrôle des expertises.

Le 11 janvier 2021, l'expert a fait parvenir enfin son état d'avancement de l'expertise.

Le 18 février 2021, l'avocate fait suite à la transmission de la note de l'expert en notifiant entre autres « qu'il est pris acte que la mise en évidence des concentrations anormalement élevées en éléments azotés dans les eaux du Surmelin est significative d'une pollution par des effluents d'engrais liquides azotés » et demande que ceci soit acté clairement.

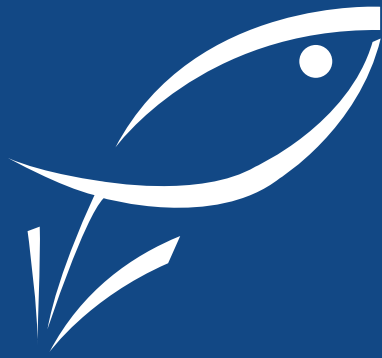
Le 3 mai 2021, suite au dire transmis par l'avocat de la partie adverse, Maître Nourdin envoie un courrier à l'expert en argumentant le fait qu'aucune étude technique ne permet d'affirmer que la dalle pouvait supporter une charge de 80 tonnes et que dès lors qu'il est expressément requis des dispositifs de rétention, cela exclut par définition une installation en hauteur qui rend vaines toutes les mesures de rétention en cas de rupture du plancher.

Le 2 août 2021, Maître Nourdin saisit le tribunal judiciaire sur les suites à réserver à la demande de l'expert selon un courriel du 7 juillet 2021 dont l'avocate n'aurait pas été rendue destinataire en copie. Pour un ensemble de raisons et du fait que l'avocate a pris connaissance que l'expert ne figurait plus sur la liste des experts de la Cour d'appel de Reims - au sein de laquelle il n'avait pas été renouvelé - celle-ci sollicite qu'il soit remplacé dans ses fonctions.

Le 30 août 2021, la présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne décharge l'expert de cette mission et le fait remplacer par un expert plus diligent.

Le 3 novembre 2021 une ordonnance de prorogation de délai est rendue et laisse au nouvel expert jusqu'au 5 mai 2022 pour déposer son rapport au greffe.

Une seconde réunion sur les lieux du litige aura lieu au mois de mars 2022.



TECHNIQUES ET MILIEUX AQUATIQUES



Actions 2021

Service civique

La Fédération, souhaitant s'investir dans l'accompagnement de jeunes volontaires motivés, a entamé des démarches afin d'accueillir de jeunes adultes (16-25 ans) inscrits dans le cadre d'un service civique et de leur proposer des missions d'intérêt général en lien avec la nature.

Le fait de travailler dans l'environnement et l'écologie permet de sensibiliser ces jeunes à la protection des milieux aquatiques et des espèces (aide au suivi, terrain, aide à l'analyse et à la vulgarisation de ces études pour nos bénévoles et le grand public).

L'écologie étant une préoccupation encore insuffisamment considérée par notre société, ces missions peuvent éveiller chez certains volontaires une conscience voire une ouverture professionnelle en lien avec la préservation de la biodiversité (associations, bureaux d'études, laboratoires, entreprises...).

L'agrément nécessaire à l'accueil de services civiques était en cours de renouvellement afin de pouvoir recruter un ou deux nouveaux volontaires.

Le cadre des missions de service civique étant spécifique, une rencontre avec la responsable départementale a été organisée afin de trouver une mission adéquate et réalisable par chaque candidat.

Cette mission, à l'image de celles habituellement proposées par de nombreuses FDAAPPMA de notre réseau associatif national, n'a cependant pas pu aboutir faute d'avoir trouvé un accord conjoint sur une mission qu'il était possible et pertinent de proposer.

Restauration de six annexes hydrauliques de l'Aisne

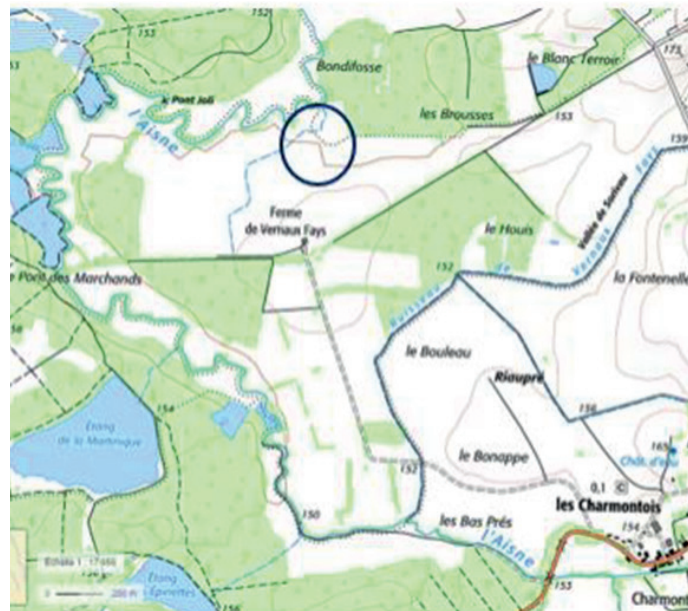
Débuté en 2019, le programme de restauration de plusieurs annexes hydrauliques de l'Aisne s'est poursuivi en 2020 avec la réalisation de travaux sur cinq sites par l'entreprise « Les Chantiers du Barrois ». Il s'agit d'un projet en partenariat avec le SMAVAS.

Des rencontres et discussions se sont tenues avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet de restauration des annexes hydrauliques.

Pour la majorité des sites, les propriétaires ont facilement accepté le projet.

À l'origine sept sites avaient été retenus.

Un des projets a été avorté faute d'avoir trouvé un accord



avec le propriétaire. Un sixième site a dû être reporté en 2022 pour des raisons administratives (échange parcellaire entre deux agriculteurs en cours).

Il s'agit d'un ancien bras mort localisé dans la commune Le Chemin.

Dans le cadre de ces travaux, une convention a été validée avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne pour la réalisation d'un état des lieux faune-flore avant travaux et la réalisation de suivis annuels après travaux.

Le dernier aura lieu en 2025 et permettra d'apporter des éléments sur l'impact de ce chantier.

Réalisation d'un plan de gestion piscicole

La rédaction du Plan de Gestion Piscicole de la Noblette a été finalisée.

Pour rappel, l'établissement d'un plan de gestion piscicole est une obligation réglementaire pour les gestionnaires de lots de pêche.

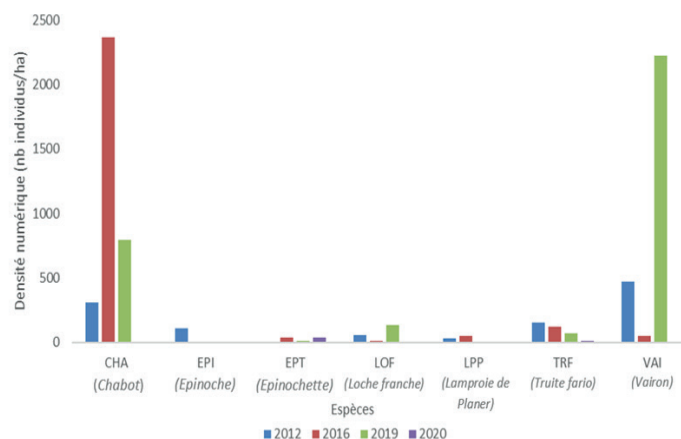
La Fédération a obtenu le renouvellement du partage du droit de pêche sur la Noblette en 2019. L'établissement de PGP constitue, en effet, l'une de nos priorités.

Le PGP est approuvé et effectif depuis la fin de l'année 2021.

La Noblette y est incluse, englobée dans une partie de la Vesle. Les préconisations de gestion donneront lieu à de nouveaux projets d'étude ou de restauration en faveur de la reconquête d'un bon état écologique et chimique de la rivière.



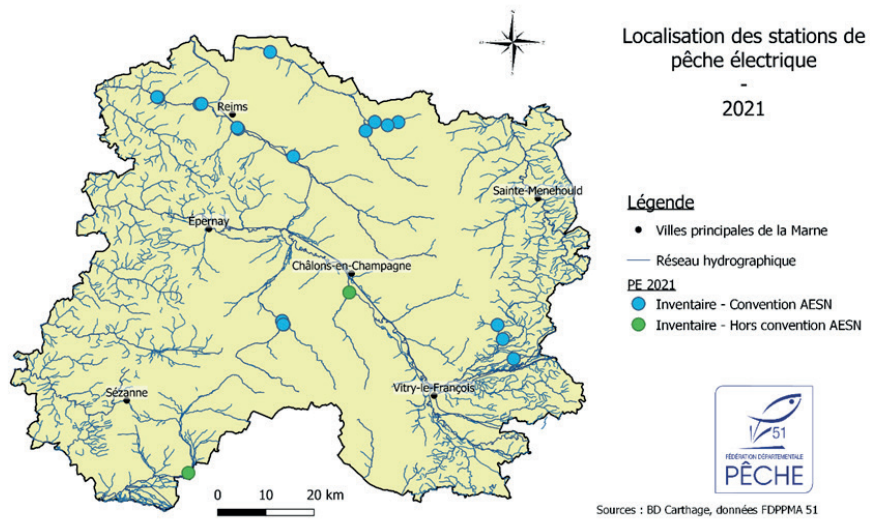
Localisation du site « Le Pré Chotté » sur la commune Le Chemin



Suivis des espèces et des milieux

Suivis des peuplements piscicoles

Dix-neuf pêches d'inventaire ont été réalisées en 2021 dans le cadre de la convention d'aide. L'ensemble de ces pêches fait l'objet d'un compte rendu annuel adressé aux différents partenaires.



En raison de l'épidémie de la Covid 19, les pêches nécessitant un nombre restreint de bénévoles ont été maintenues en priorité.

Pour les pêches plus importantes, nous avons favorisé les pêches qui n'avaient pas pu être réalisées en 2020 sur le territoire du SIABAVES, à savoir celles sur la Vesle et la Suippe.

Seule la pêche sur la Vesle à Reims (Impasse Saint-Charles) n'a pas pu avoir lieu cette année, les niveaux d'eau et le développement de la végétation aquatique ne permettant pas de naviguer en bateau sur celle-ci.

Récapitulatif des pêches d'inventaire	
La Vesle à Reims (René de Bovis) 25/05/2021 2 stations	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Vesle à Champigny (pont Maco) 01/06/2021 2 stations	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Vesle à Jonchery-sur-Vesle 24/08/2021 2 stations	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Suippe à Vaudesincourt 15/06/2021	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Suippe à Boulton-sur-Suippe 15/06/2021	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
La Py à Sainte-Marie-à-Py 17/06/2021	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Py à Saint-Souplet-sur-Py 17/06/2021	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Py à Dontrien 17/06/2021	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
Le Vanichon à Vanault-les-Dames 08/07/2021 2 stations	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Chée à Heiltz-le-Maurupt 05/08/2021	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Prosne à Val-de-Vesle 08/10/2021	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Somme-Soude à Germinon 13/07/2021 2 stations	Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique (FNPF)
La Soude à Villeseneux 29/07/2021 2 stations	Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique (FNPF)
La Vesle à Reims (Impasse Saint-Charles) annulée 2 stations	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES) Rencontre initialement programmée début juin 2021. Reportée en septembre 2021 en raison de conditions défavorables. Finalement annulée en raison d'un développement trop important de la végétation aquatique
La Saulx à Pargny-sur-Saulx et Ponthion /Bignicourt-sur-Saulx, annulée 2 stations	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA. Date initialement programmée début septembre 2020. Finalement annulée en raison de niveau d'eau trop élevé
La Chée, annulée 1 station	Acquisition de connaissances sur les lots des AAPPMA. Date initialement programmée fin septembre 2020. Annulée en raison de niveau d'eau trop élevé
L'Aisne, annulée 2 stations	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA Annulé en raison de niveau d'eau trop élevé problème d'accès

En raison des conditions hydrologiques exceptionnelles de cette année (crue au mois de juillet), la campagne de pêche électrique a subi quelques perturbations entraînant une réorganisation du programme.

Suivis des assecs et sauvetages

Toujours à cause de l'exceptionnelle pluviométrie de cette année, la Fédération n'a pas eu besoin de réaliser de pêches de sauvetage, habituellement nécessaires lors d'assecs sur certains cours d'eau.

Nous n'avons pas non plus été sollicités pour d'éventuelles pêches de sauvegarde liées à des travaux de réparation sur certains ouvrages ou écluses par exemple.

Pêches d'inventaire payantes hors convention animation

Trois pêches d'inventaire ont fait l'objet d'une prestation payante : une pêche dans le cadre des travaux de restauration de la Coole, portée par le S3M, ainsi que deux pêches dans le cadre d'une acquisition de connaissances sur la zone N2000 « Marais de la Superbe » pour le compte du CENCA, équivalant à cinq journées. Ces journées n'ont pas été comptabilisées dans le décompte total du temps passé par action fournie à l'AESN.

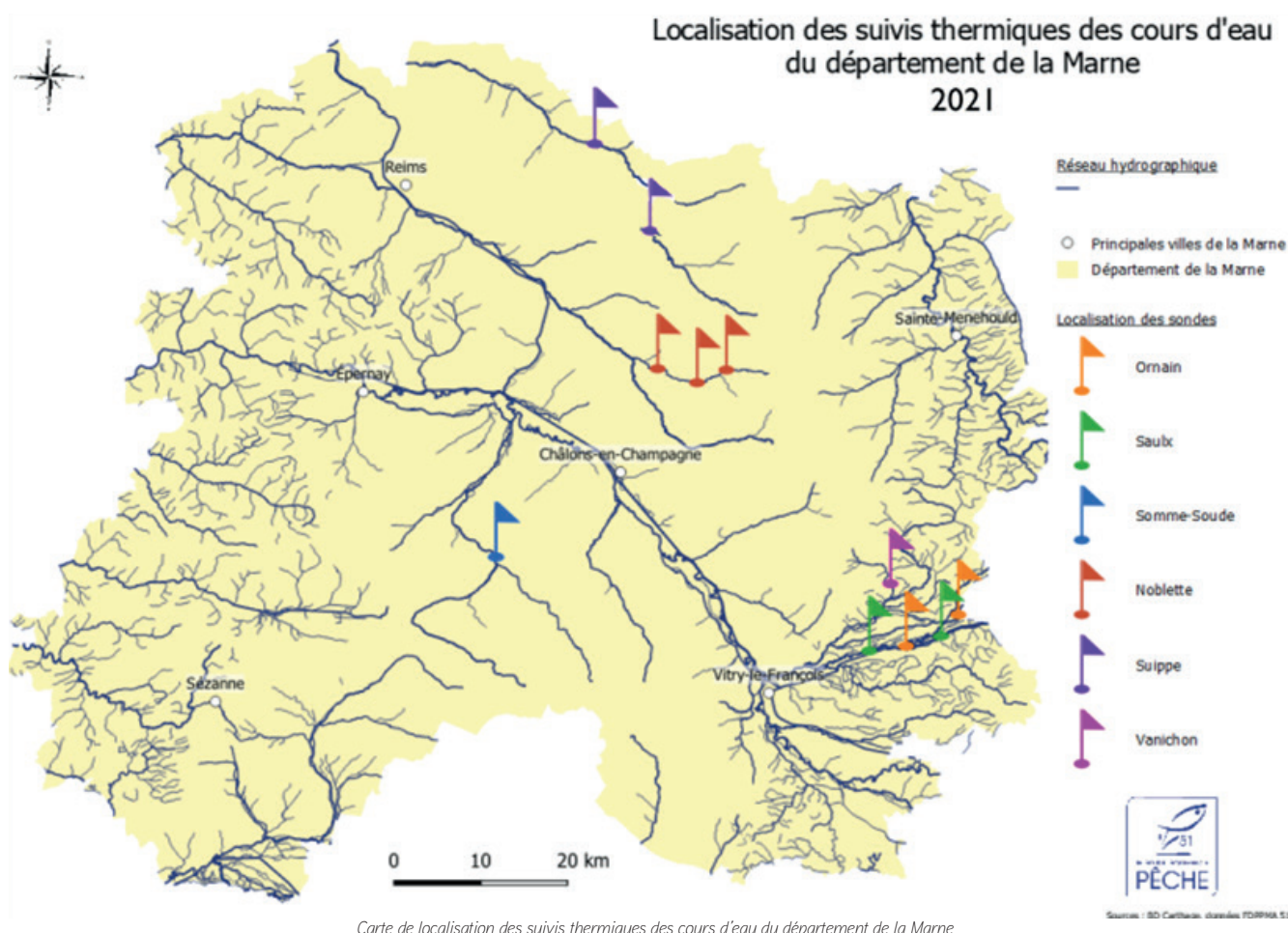
Suivis thermiques

Les suivis thermiques entrepris depuis plusieurs années sur la Saulx, l'Ornain et la Somme-Soude se poursuivent avec un relevé régulier des données. Deux sondes ont été temporairement retirées de la Saulx afin d'être nettoyées. Elles seront remises en place au printemps 2022 quand les niveaux d'eau seront favorables.

De nouvelles sondes ont été mises en place au début de l'automne afin d'étoffer le réseau et d'en remplacer certaines :

- Dans le cadre du futur Plan de Gestion Piscicole de la Noblette, trois sondes situées au niveau des trois stations de pêche ont été remplacées
- En ce qui concerne la Suippe, deux sondes ont été remplacées, une au niveau de la station de pêche de Pontfaverger et une au niveau de la station de pêche de Vaudesincourt. La Suippe est un cours d'eau crayeux où l'on retrouve des populations de truites fario intéressantes. La truite fario est une espèce sensible aux températures estivales. L'acquisition de données thermiques sur la Suippe permettra d'obtenir des informations complémentaires quant aux conditions de vie dans ce cours d'eau.
- Enfin, pour ce qui est de l'Ornain, deux sondes ont été remplacées à Alliancelles et Etrepuy. Les sondes de la Saulx et de l'Ornain sont en place depuis 2015 pour les plus anciennes. Nous commençons donc à disposer sur ces stations d'un historique intéressant.

Le réseau de suivis thermiques réguliers de la Fédération compte huit stations fin décembre 2021. Les données recueillies chaque année sont analysées et font l'objet d'un compte-rendu annuel. Pour les années hydrologiques 2020-2021, ces données sont en cours de traitement et d'analyse. Elles seront transmises aux différents partenaires techniques au début de l'année 2022.



Carte de localisation des suivis thermiques des cours d'eau du département de la Marne

Opérations de repoponnement

L'étang fédéral de Plichancourt a fait l'objet d'actions de repeuplement au cours de l'année 2021 :

- Au printemps, la FDAAPPMA a effectué un premier alevinage de 500 fingerlings (juvéniles de brochet)
- À l'automne, un total de 200kg de black-bass (environ 600 individus) a été déversé dans l'étang de Plichancourt dans l'objectif de favoriser au plus vite son implantation. L'action de repeuplement s'est faite uniquement avec des géniteurs mâtures sexuellement (âgés d'au moins 3 ans)

Étude de la continuité écologique sur la Coole

Pour rappels

La Coole est un cours d'eau classé liste 2 pour la continuité écologique ; elle était sans maître d'ouvrage jusqu'à la création du S3M en juin 2020. Dans ce contexte et dans le cadre de la convention d'animation avec l'AESN, la FDAAPPMA a engagé une étude sur la continuité écologique sur ce cours d'eau (2019).

En raison du changement de personnel technique et de l'émergence de discussions à propos de l'orientation de l'étude, aucune avancée n'a encore été réalisée à ce jour. L'étude doit être reprise par le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne.

La Coole présente, en outre, un contexte assez particulier. Le cours d'eau étant en assec plus de 6 mois par an, la mise en place d'un programme de restauration de la continuité écologique risque de se heurter à des problèmes d'acceptabilité par les riverains. Par conséquent, il semble plus pertinent d'opter pour une programmation de travaux de restauration de l'aval vers l'amont.



Ouvrage hydraulique sur la Coole au niveau du domaine d'Ecury sur Coole

Étude de la fonctionnalité des annexes hydrauliques de la Marne

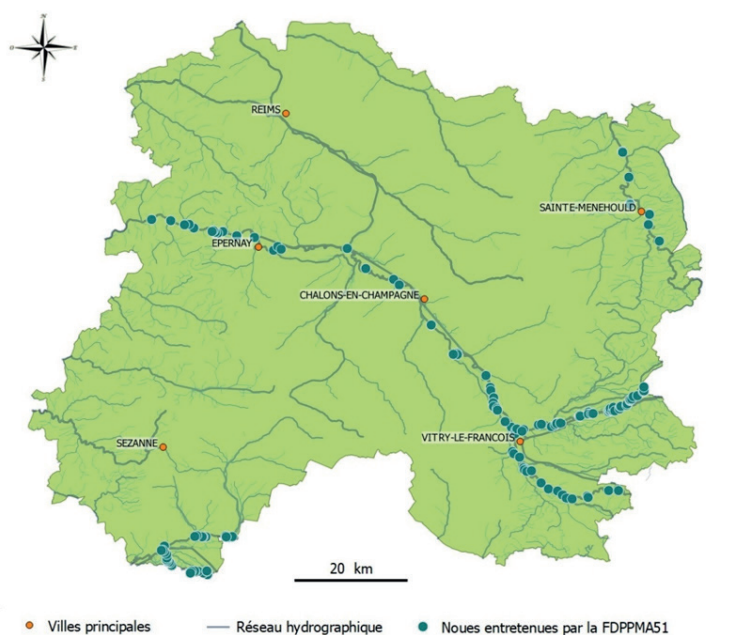
Pour rappels

Dans un contexte de baisse générale des subventions octroyées à la FDAAPPMA (suppression des aides de l'AESN pour l'entretien des cours d'eau, disparition de l'Entente Marne), notre conseil d'administration a voté en 2019 la non-reconduction du programme d'entretien des annexes hydrauliques des grands cours d'eau du département tel qu'il était mené jusqu'à présent.

Afin de repenser le programme mené jusqu'alors, la FDAAPPMA souhaite réaliser une étude de la fonctionnalité de ces annexes hydrauliques. L'objectif de cette étude est d'établir un état des lieux de leur fonctionnalité dans le but de créer un programme d'actions de restauration sur les annexes où cela pourrait s'avérer utile et nécessaire. Un premier comité de pilotage réunissant les différents partenaires techniques et financiers a été organisé le 28 janvier 2020.

La FDAAPPMA avait, par ailleurs, entamé des démarches pour accueillir une étudiante de l'Université de Reims dans le cadre de son stage de fin d'étude. Cette démarche devait permettre de soutenir la responsable technique sur cette étude conséquente mais l'étudiante s'est finalement vu refuser au dernier moment son stage.

Enfin, en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de la Covid 19 et de la période de confinement survenue en début d'année, les inventaires de terrain initialement prévus n'ont pas pu être réalisés. L'étude est donc actuellement en pause afin de mettre à jour le programme. Des discussions sont engagées avec le S3M et l'AESN pour préciser la trajectoire de l'étude qui est vouée à évoluer. Il est en effet prévu de poursuivre cette étude sur les trois prochaines années à venir sous condition de renouvellement de la convention d'aide avec l'AESN.



Carte de localisation des annexes hydrauliques gérées par la FDAAPPMA dans le cadre du programme d'entretien des annexes

Participation aux études locales et études de Bassin

L'objectif est de soutenir les actions portées par les autres acteurs du territoire, d'apporter un appui technique sur le volet piscicole, de participer à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire ou à la sensibilisation des riverains et des pêcheurs sur l'entretien et la restauration des cours d'eau, etc.

En 2021, la FDAAPPMA a pris part à une vingtaine d'études ou projets en cours dans le département de la Marne :

- Copil CGA Surmelin et Petit Morin (CCPC)
- Étude Isson, phase 3 (S3M, BE Fluvialis)
- Forum des acteurs de l'eau de la Vallée de la Marne
- Atelier EPISEINE (PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois)
- CTEC Petit Morin (réunion de lancement)
- Copil Natura 2000 « Sézanne » (CENCA)
- Copil Natura 2000 « La Bassée » (CENCA)
- Copil Natura 2000 « Marais de Saint-Gond » (CENCA)
- Copil Natura 2000 à Givry en Argonne, 3 sites (FDC 51)
- Étude Vesle dans le cadre de la constitution du futur Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (SIABAVES)
- PPRE Noblette (CCRS)
- Comité Directeur de la RNCFS du Lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny
- Comité de gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

- Copil des quatre sites Natura 2000 du Der
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), programme d'études préalables (SMAGE des 2 Morin)
- État quantitatif de la ressource en eau du Grand Est – atelier Marne amont (Région Grand Est)
- Étude Choisel et Auges dans le cadre de l'élaboration du PPRE (SDDEA)
- Travaux de restauration hydromorphologique et de la continuité écolo-gique sur l'Auve et l'Yèvre (SMAVAS)
- Travaux de restauration sur la Suippe à Boulton-sur-Suippe
- Travaux d'entretien sur la Prosne, réunion d'information à Prosne (CCRS)
- Contrat Territorial « Eau et Climat » en cosignature avec le SIABAVES

Le programme du CTEC a été appliqué cette année, notamment pour le suivi des pêches électriques et les suivis des sondes thermiques.

La FDAAPPMA est sollicitée sur de nombreux projets en cours de l'année. Nous prenons part prioritairement aux projets réalisés sur les cours d'eau où les AAPPMAs (ou la FDAAPPMA) possèdent des lots de pêche.

Rédaction d'avis

La FDAAPPMA a émis six avis sur différents projets dans le département, principalement dans le cadre de demandes d'avis émanant de la DDT.

DATE	OBJET	AVIS
17/03/2021	DIG Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la Py	Favorable
17/03/2021	Renouvellement DIG Surmelin	Favorable
12/07/2021	Dossier de déclaration travaux d'entretien de confortement d'urgence du Canal de Mau	Favorable
16/07/2021	Déclaration projet construction véloroute	Favorable avec remarques
16/07/2021	Renouvellement DOCOB du site Natura 2000 « Marais de Saint-Gond »	Favorable
13/08/2021	Arrêté préfectoral autorisant la société EUROFINS à effectuer une pêche d'inventaire	Favorable



Valorisation des actions réalisées par la Fédération

Les actions réalisées par la Fédération font l'objet d'une mise en avant sur le site internet et de publications sur notre page Facebook.

La Zone Humide de Chaudefontaine, propriété de la Fédération, a bénéficié de son entretien annuel. Un sentier pédagogique permet à tout visiteur d'accéder aux diverses informations sur la restauration et l'intérêt de ce site.

La Fédération est intervenue dans la journée des animateurs proposée par l'AESN.

Une animation de pêche électrique a été réalisée sur le site de la noue de Pogny.

Cette annexe hydraulique a été restaurée par le S3M. Cette animation a permis de présenter certaines des principales missions de la Fédération (pêche électrique, inventaire, information...).



Intervention de la FDAAPPMA lors de la journée des animateurs de l'AESN le 14/09/2021

Projets 2022

Les projets prévus pour l'année 2022 sont intégrés au nouveau programme annexé à la convention d'aide entre l'AESN et la FDAAPPMA pour la période 2022-2024. Ils sont pour la plupart dans la continuité de l'ancien programme (2019-2021).

Suivis des peuplements piscicoles

Il est ainsi prévu de continuer le programme d'acquisition de connaissances et de suivi sur les lots des AAPPMA et de la Fédération. Est également prévue la poursuite du suivi des travaux de restauration des collectivités, sur les secteurs où la Fédération ou une AAPPMA a le droit de pêche. Dans le cadre d'un partage du droit de pêche, ces inventaires piscicoles rentrent aussi dans les obligations de suivi et de gestion des milieux aquatiques afférant au partage du droit de pêche.

La mise en œuvre du CTEC sur le territoire du SIABAVES prévoit plusieurs pêches d'inventaire pour 2022 :

- Sur la Vesle à Courtisols et Somme-Vesle (après travaux), à Sillery (avant travaux)
- Sur la Suippe à Auberive
- Sur l'Ardre à Savignon-sur-Ardre, à Crugny

Deux pêches n'ayant pas pu être réalisées en 2021 sont reprogrammées en 2022. Le secteur concerné est :

- La Vesle à Reims

Un programme de pêche électrique « indicatif » sera établi en début d'année 2022.

Suivis thermiques

Les suivis thermiques actuels se poursuivront et de nouvelles sondes seront mises en place afin d'étendre le réseau. Certains cours d'eau sont déjà sélectionnés, à savoir :

- La Vesle avec la mise en place de deux à quatre sondes (localisation à définir)
- La Py avec la mise en place de trois sondes (localisation à définir)

Pour les autres cours d'eau, la Fédération prévoit d'étudier d'une part la température des fosses au niveau de certains ouvrages et d'autre part de se positionner sur des cours d'eau avec différents fonctionnements. À titre d'exemple, il peut s'agir d'étudier des cours d'eau de la nappe de la craie et ceux de l'Argonne (comme l'Aisne) au fonctionnement assez classique.

Plans de gestion piscicole

L'objectif principal repose sur la mise en œuvre du plan de gestion piscicole de la Noblette. La rédaction d'un plan de gestion piscicole sur un autre cours d'eau du département sur lequel la Fédération a obtenu le partage du droit de pêche est lui aussi prévu.

Étude des annexes hydrauliques de la Marne

L'étude des annexes hydrauliques de la Marne sera relancée en cours d'année. En raison de discussions autour de la future convention d'aide et de la réorientation de certains projets, les prévisions pour cette étude restent à ce jour peu détaillées. Il s'agit d'une étude importante avec une lourde charge de travail qui semble difficilement réalisable sur le court terme. Il est donc prévu de l'étaler sur

les trois prochaines années et d'engager des concertations régulières et pertinentes avec différents partenaires techniques.

Des prospections et relevés topographiques sur les annexes hydrauliques de la Vesle seront organisés en collaboration avec le SIABAVES.

Étude de la continuité écologique sur la Coole

Des échanges sont en cours quant à la passation de cette étude au S3M, particulièrement habilité à gérer ce type de problématique. L'objectif de cette étude sera de bancariser les relevés de terrains déjà réalisés et de les transférer au S3M afin de constituer un premier corpus d'éléments de diagnostic dans le cadre de la continuité écologique sur la Coole.

Restauration des annexes hydrauliques de l'Aisne

Il est prévu de réaliser les travaux sur le site du « Pré Chotté » au Chemin (51800). Le site ne faisant pas l'objet d'opération d'abattage, les travaux pourront débuter dès que le terrain sera praticable et sous réserve que l'échange de parcelle soit terminé.



Ancien méandre de l'Aisne sur la commune Le Chemin «Pré Chotté»

Sensibilisation du grand public et des pêcheurs

La « journée technique des AAPPMA » a été reportée en 2022 sous réserve de conditions sanitaires plus favorables. L'objectif sera de présenter divers travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés par la Fédération et ses partenaires. Une journée de formation à destination des élus sera organisée sur l'identification des poissons, des Espèces Exotiques Envahissantes, et sur les différents modes de gestion piscicole.

Projet « monitoring anguille »

La FDAAPPMA manifeste depuis plusieurs années son intérêt pour la mise en place d'un suivi des populations d'anguille européenne *Anguilla anguilla* sur le département de la Marne. À la suite de la sollicitation de l'association migrants « SEINORMIGR » ce projet est maintenant d'actualité en phase de dimensionnement.

Co-financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, cette étude fait principalement appel aux Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin d'identifier des secteurs de prospection adéquats. Pour le moment, quatre secteurs ont été identifiés sur le territoire de la Marne :

- La Saulx (commune de « Le Buisson »)
- La Chée (commune de « Merlaut »)
- La Marne, sur l'affluent le Cavé (commune de « Blaise-sous-Arzillères »)
- La Somme-Soude (commune de « Jâlons »)



Equipe réalisant un EPA anguille (FDAAPPMA27 - SEINORMIGR) sur la Risle à Pont-Audemer
(© Germain SANSON - FDAAPPMA27)

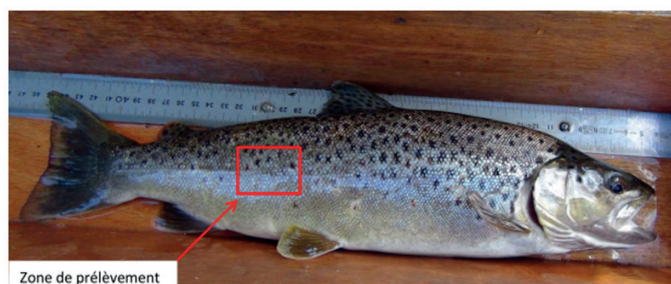
La Fédération procèdera à des pêches électriques en respectant un protocole spécifique à l'anguille, créé par l'association « SEINORMIGR ».

Étude scalimétrique (truites)

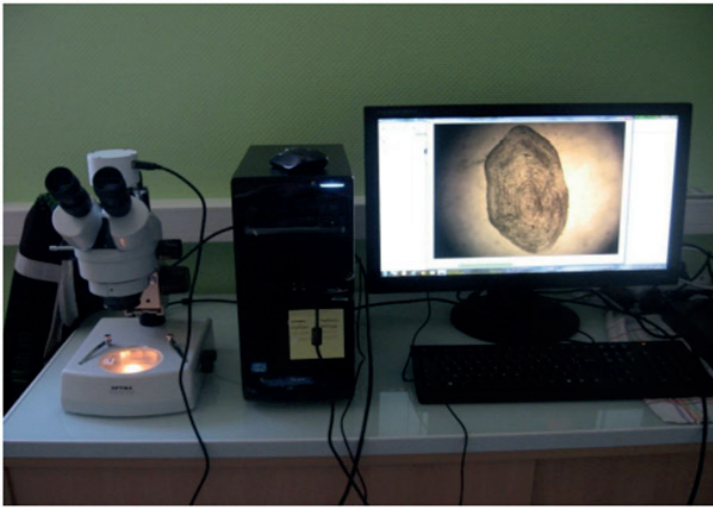
La FDAAPPMA souhaite lancer une étude scalimétrique sur un ou plusieurs cours d'eau du département.

Pour rappels

En 2014 la Fédération a réalisé une étude scalimétrique sur la rivière Saulx et celle de l'Ornain qui a permis de mettre en évidence une taille de première reproduction des truites d'environ 340mm. Cette étude est née d'un constat faisant état d'une forte croissance des truites sur ces cours d'eau et, par conséquent, d'une inadéquation de la Taille Légale de Capture (TLC) initialement fixée à 250mm. Les résultats ont servi de justification scientifique pour l'augmentation de la TLC qui est dorénavant de 300mm.



Truite pêchée lors de l'étude de 2014



Matériel d'analyse des écailles

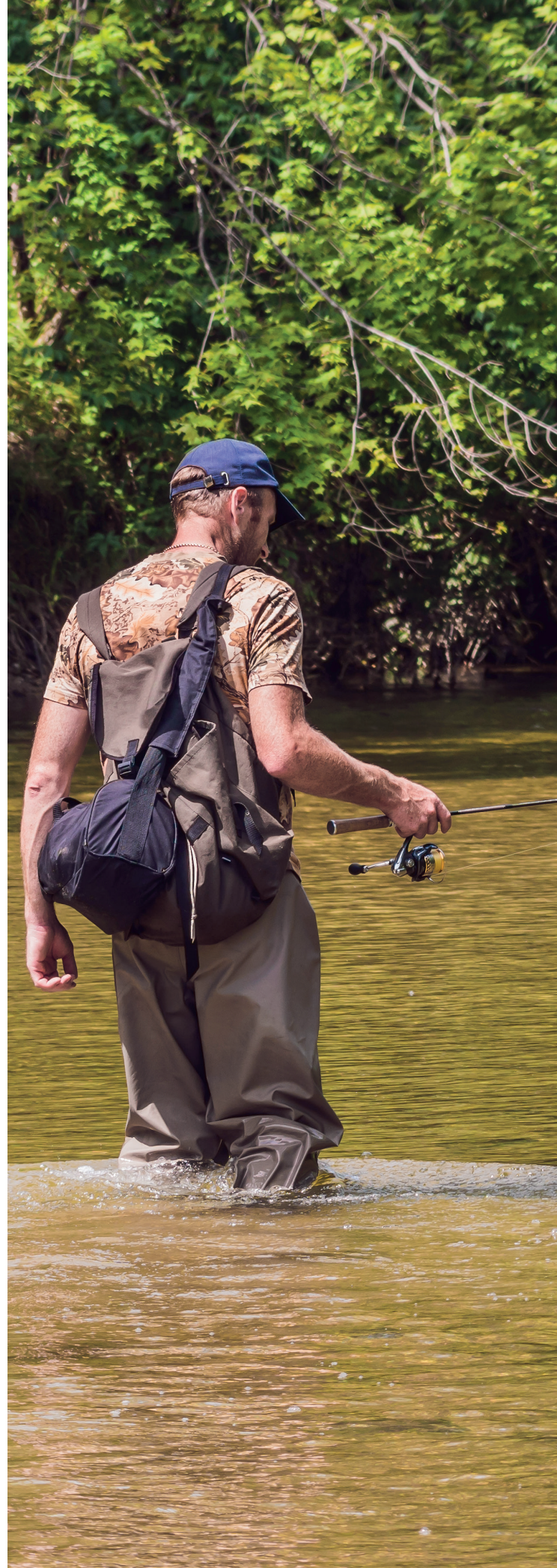
Nous pensons que ce constat peut potentiellement s'appliquer à d'autres secteurs de la Marne, c'est pourquoi le renouvellement d'une étude pourrait s'avérer bénéfique. Il est prévu, par la suite, de réaliser une synthèse bibliographique des données existantes ainsi qu'un recueil d'informations auprès des pêcheurs.

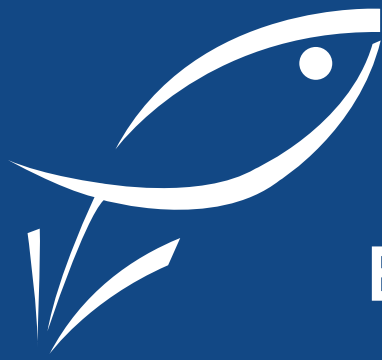
Suivi écopathologique des peuplements piscicoles

L'objectif pour 2022 est la mise en place d'un réseau de suivi de l'état sanitaire des poissons sur une dizaine de stations d'inventaires de référence.

Ce suivi se traduit par l'application d'un code pathologique développé par l'Association Santé Poissons Sauvages qui permet, après réalisation du protocole d'examen sanitaire des poissons, d'aboutir à un indice pathologique nous renseignant sur la qualité du peuplement mais également sur la qualité de leur milieu de vie.

L'indice pathologique constitue un outil d'orientation de diagnostic, mais ne le remplace en aucun cas, ce dernier n'étant réalisable que par un vétérinaire. Il permet à la fois de nous informer d'évolutions écopathologiques importantes et de surveiller ou mettre en évidence d'éventuelles problématiques de la qualité du milieu.





BILAN FINANCIER ET BUDGET



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	743 668	381 767	361 901	400 208
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 598	12 775	823	1 612
Autres immobilisations corporelles	287 555	248 596	38 959	59 818
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres immobilisations financières	483		483	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 285 426	643 139	642 288	701 761
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	318		318	318
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	81 685		81 685	132 965
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	512 646		512 646	512 366
Disponibilités	559 854		559 854	446 875
Charges constatées d'avance (3)	1 808		1 808	1 503
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 156 311		1 156 311	1 094 027
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 441 738	643 139	1 798 599	1 795 787
(1) Dont droit au bail				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	338 914	338 914
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 213 241	1 214 246
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	26 803	-1 005
Subventions d'investissement	112 892	132 625
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 691 851	1 684 780
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 275
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 945	19 932
Dettes fiscales et sociales	14 321	18 407
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 422	70 394
Produits constatés d'avance	60	
TOTAL DETTES	106 748	111 007
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 798 599	1 795 787
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	106 748	111 007
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		2 275
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

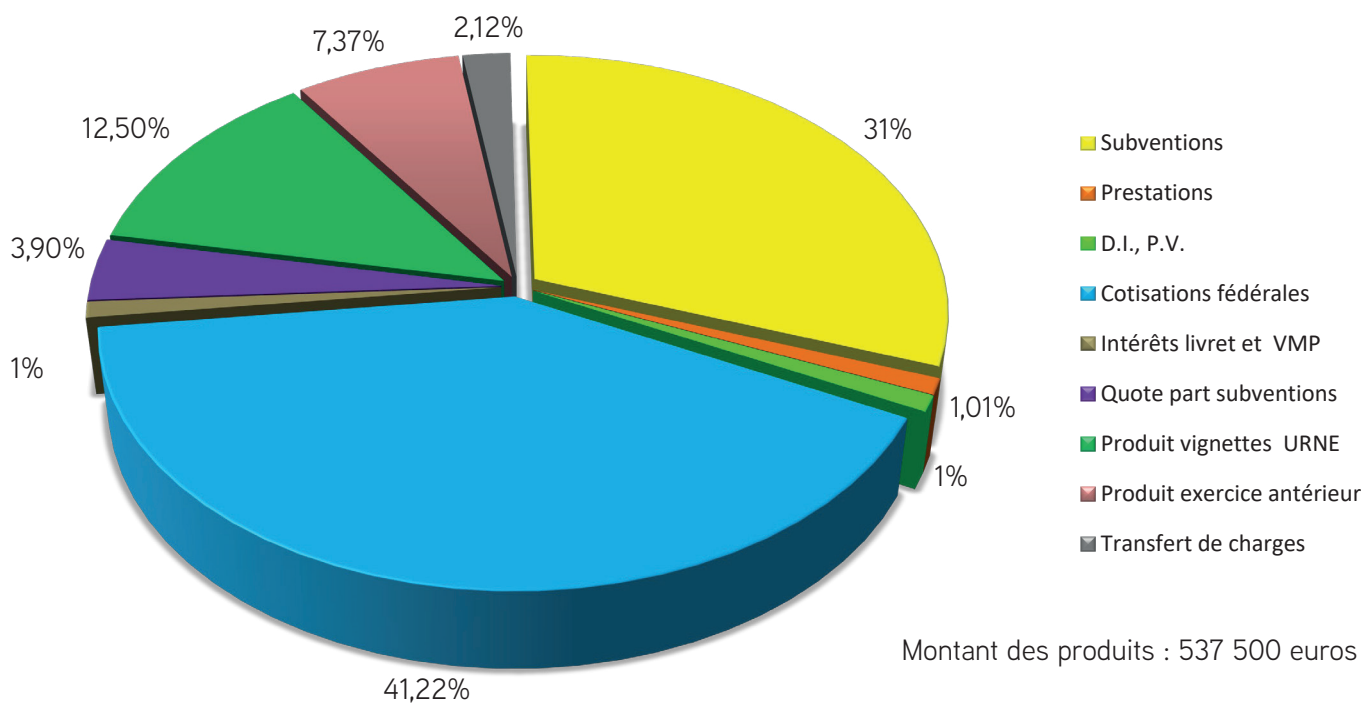
Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 455		5 455	10 421
Chiffre d'affaires net	5 455		5 455	10 421
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			166 606	219 851
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 407	9 941
Autres produits			3 737	480
Total produits d'exploitation (I)			187 204	240 693
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			120 186	148 814
Impôts, taxes et versements assimilés			13 050	8 422
Salaires et traitements			173 909	182 958
Charges sociales			81 661	79 904
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			63 781	61 705
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			452 588	481 804
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-265 384	-241 110
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			221 563	218 735
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 002	4 585
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 002	4 585
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 002	4 585
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-42 819	-17 790

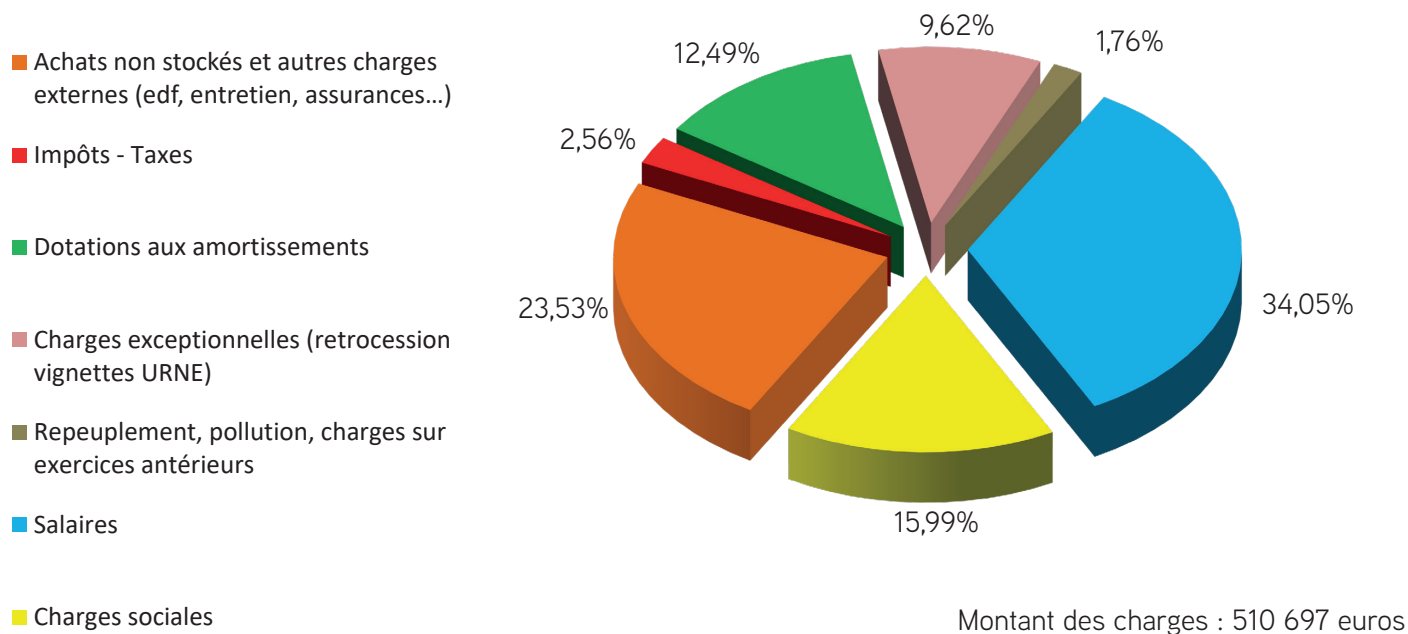
Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	106 774	70 723
Sur opérations en capital	20 957	19 218
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	127 731	89 940
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	58 109	73 156
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	58 109	73 156
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	69 622	16 785
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	537 500	553 954
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	510 697	554 959
BENEFICE OU PERTE	26 803	-1 005
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

PRODUITS 2021



CHARGES 2021



BUDGET PREVISIONNEL 2022

PRODUITS	prévisions 2022	réalisé 2021	CHARGES	prévisions 2022	réalisé 2021
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches electriques	6 300,00 €	3 854,60 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant impression cartes , pt equipement ...)	18 830,00 €	16 939,25 €
. Autres	3 000,00 €	1 600,00 €			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			AUTRES CHARGES EXTERNES		
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières	19 600,00 €	0,00 €	. Locations matériels	4 000,00 €	3 440,06 €
. Garderie	1 500,00 €	1 466,50 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	15 740,00 €	14 121,58 €
. Communication	5 300,00 €	500,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	26 400,00 €	0,00 €
. Aide à l'emploi FPNF (132000+AESN 32000)	164 000,00 €	158 939,00 €	. Assurances	6 370,00 €	6 361,89 €
. Divers (dont matériel)	4 900,00 €	5 700,00 €	. Etude	2 500,00 €	5 830,00 €
			. Social, documentation	650,00 €	473,09 €
			. Gardes-particuliers AAPPM	1 500,00 €	1 522,61 €
			. Gardes fédéraux	5 300,00 €	3 216,41 €
			. Personnel extérieur à la fédération	34 000,00 €	16 261,25 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	6 100,00 €	6 360,80 €
			. Promotion loisirs pêche	21 000,00 €	7 724,30 €
			. Transport sur achats	0,00 €	0,00 €
			. Déplacements, indemnités	22 280,00 €	18 381,07 €
			. Frais postaux, téléphone	6 850,00 €	6 813,72 €
			. Frais bancaires	860,00 €	858,32 €
			. Abonnements, cotisations	4 780,00 €	4 756,04 €
			. Aide aux baux de pêche	7 100,00 €	7 126,00 €
AUTRES PRODUITS			IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	228 140,00 €	221 563,00 €	. Formation personnel fédéral	9 000,00 €	9 068,71 €
. Produit URNE	67 000,00 €	67 186,00 €	. Impôts fonciers et locaux	4 000,00 €	3 981,78 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	2 580,00 €	3 737,30 €			
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
. Intérêts sur livrets	500,00 €	519,05 €	. Salaires et charges sociales	208 800,00 €	255 569,92 €
. Revenus sur VMP	190,00 €	483,02 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			AUTRES CHARGES		
. Produits exceptionnels		39 587,09 €	. Frais assemblée générale et autres	2 500,00 €	
. Produits sur exercice antérieur			. Subvention repeuplement	5 950,00 €	7 974,53 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs					
. Quote-part des subventions	18 000,00 €	20 957,15 €			
. Transfert de charges	8 300,00 €	11 407,29 €	CHARGES FINANCIERES		
			. Intérêts sur emprunt	0,00 €	
			. Moins-value/cession obligations	0,00 €	
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs		1 020,20 €
			. Charges exceptionnelles	1 000,00 €	2 082,58 €
			. Rétrocession vignettes URNE FD/AP	50 000,00 €	47 032,24 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	63 800,00 €	63 780,65 €
TOTAL	529 310,00 €	537 500,00 €	TOTAL	529 310,00 €	510 697,00 €

Validé en CA du 3 mars 2022

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud

14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE

☎ 03.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2021

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Moi, membre de la commission de contrôle, me suis rendu à Saint-Memmie, au bureau de la Fédération le 28 février 2022 à 10H.30.

Tous les documents comptables ont été mis à ma disposition et j'ai pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui m'ont été présentés.

Je me suis fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, moi, membre de la commission de contrôle, propose de donner quitus de sa gestion à la Trésorière, et demande de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

J'adresse mes vives félicitations à la Trésorière ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de
Contrôle,



M. Jean-Louis SAMUEL

REVUE DE PRESSE

La pêche, association phare pour l'accueil de loisirs

« Chaque année, ils viennent nous voir et ça se passe toujours très bien. Les enfants sont contents et, pour nous, ce n'est que du bonheur. Et puis qui sait, ça peut les aider à découvrir une passion », s'enthousiasme Franck Altemeyer, le président de la Gaule de Pargny-sur-saulx.

En effet, les enfants adorent la pêche et prennent beaucoup de plaisir à se laisser initiés à ce sport. Le centre culturel apprécie également l'association comme le rappelle Laëticia Barrué, la directrice de l'accueil de loisirs : « J'ai une pensée particulière pour l'AAPPMA La Gaule, qui reste incontournable pour nos jeunes et c'est d'ailleurs la seule activité que nous ayons pu faire l'année dernière. Leur bonne humeur et leur accueil permettent, tous les ans, aux enfants de passer une journée inoubliable. »



La pêche est prisée. Les jeunes mordent tout de suite à l'hameçon.

Union du 9/08/2021



DU 3 AU 13 SEPTEMBRE 2021



www.foiredechâlons.com

EQUIP' AGRO
Le rendez-vous des professionnels de l'agriculture

Monsieur Dominique THIEBAUX
Président
FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE
14 rue Clément Ader
51470 SAINT MEMMIE

Châlons en Champagne, le 4 octobre 2021

Monsieur, *Che Président*

La Une de notre Quotidien Régional titrait le lendemain de sa fermeture **"Le retour gagnant de la Foire de Châlons"**

Malgré les incertitudes dues au contexte sur fond d'annulation encore de beaucoup d'événements, la Foire s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, avec certes, un peu moins de visiteurs mais avec un volume d'activité, plus qu'enviable et quel que soit le secteur.

Je voulais aussi, au nom de toute l'Equipe d'Organisation, vous remercier de votre participation qui a clairement réhaussé notre Événement, le distinguant de tous les autres, dans notre Pays.

Nos yeux sont désormais ravis sur la prochaine édition, que nous voulons plus belle encore, plus au service de notre Territoire et de ceux qui y vivent.

C'est vrai qu'il faudra savoir instiller des idées nouvelles, en allant plus loin dans notre démarche éco-citoyenne, comme dans notre stratégie de marketing digital.

Mais très clairement nous cultiverons, comme jamais, notre ADN de **"catalyseur du bien vivre ensemble"**, comme celui de **"catalyseur de la vitalité et de la richesse de nos terroirs"**

Avec vous à nos côtés, nous saurons relever les défis.

Nous vous prions de croire en nos plus chaleureuses salutations.

Bruno FORGET
Président de la Foire de CHÂLONS

*Alors pour cette lettre ?
Encore un grand merci,
c'était génial.*

Siège social et secrétariat :
SAS UCIA Expos - 42, rue Grande Étape - BP 36 - 51005 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 68 20 44 - Fax. 03 26 68 52 18
E-mail : contact@foiredechâlons.com - www.foiredechâlons.com
SAS UCIA Expos au capital de 900 000 € - SIRET 444 614 408 00011 - Code APE 8230 Z



GLOSSAIRE

- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- APAVE** : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
- APN** : Atelier Pêche Nature
- ARGE** : Association Régionale du Grand Est
- CENCA** : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
- CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
- DCE** : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DIG** : Déclaration d'Intérêt Général
- DPDGMA** : Direction du Patrimoine Départementale de Gestion des Milieux Aquatiques
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- EEDD** : Education à l'Environnement et Développement Durable
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EREA** : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté
- FDAAPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France
- GPP** : Garde pêche particulier
- OFB** : Office Français pour la Biodiversité (ancienne Agence Française pour la Biodiversité)
- ONDE** : Observatoire National Des Etiages
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- PAPI** : Programme d'Actions, Préventions, Inondations
- PNR MR** : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondations
- RAMSAR** : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
- S3M** : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDDEA** : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
- SIABAVES** : Syndicat Intercommunale d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suippe
- SMAH** : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
- SMAVAS** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
- SNSAPL** : Syndicat National des Structures Associatives du Loisir Pêche
- SNDLP** : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
- TLC** : Taille Légale de Capture
- UBRM** : Union des Bassins Rhin Meuse
- UFBSN** : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
- URNE** : Union Régionale du Nord Est
- VNF** : Voies Navigables de France

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]



**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 14 rue Clément Ader - 51470 SAINT-MEMMIE

 contact@peche51.fr

 03 26 70 50 52

 www.peche51.fr